

La fiscalité des héritages : connaissances et opinions des Français

Pauline Grégoire-Marchand



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Sommaire

Résumé.....	2
Introduction.....	3
1. La transmission de patrimoine : une situation minoritaire et liée au niveau de revenu.....	6
1.1. Bénéficiaire d'une transmission de patrimoine reste une situation minoritaire et étroitement corrélée au niveau de revenu	6
1.2. Une majorité de ménages pense transmettre du patrimoine, d'autant plus que leur niveau de revenu est élevé.....	9
2. Une fiscalité impopulaire, méconnue et surestimée	12
2.1. Une fiscalité impopulaire quelle que soit la situation personnelle vis-à-vis des transmissions de patrimoine	12
2.2. Une fiscalité méconnue et largement surestimée.....	16
2.3. L'importance du niveau d'éducation et des variables subjectives	19
3. Une adhésion relative aux modalités actuelles de taxation, une appétence modérée pour leur évolution	24
3.1. Une adhésion aux modalités actuelles de différenciation de la taxation du patrimoine.....	24
3.2. Une appétence modérée pour faire évoluer les principes de la fiscalité des transmissions.....	28
Conclusion	37
Annexe – Comparaison enquêtes Patrimoine Insee 2014-2015 et enquête Crédoc 2017 sur la perception et les attentes d'héritage et de donation	39

Résumé

La transmission du patrimoine est un sujet qui va prendre de l'ampleur dans les prochaines décennies, pour des raisons qui tiennent à la démographie autant qu'à l'économie. En nombre comme en volume, les transmissions vont en effet continuer à augmenter, d'abord parce que la population vieillit, ensuite parce que les patrimoines ont progressé plus vite que les revenus ces vingt dernières années en France. Ce contexte fait de la fiscalité des successions et des donations un enjeu majeur pour la société française et rend nécessaire une bonne compréhension des préférences des ménages en la matière. C'est pourquoi France stratégie a confié au Crédoc une enquête sur la connaissance et les opinions des Français sur la transmission du patrimoine et sa taxation.

D'après cette enquête, la part des personnes ayant aujourd'hui bénéficié d'une transmission de patrimoine reste minoritaire (33 %), et croît avec le niveau de revenu. Le barème appliqué à la fiscalité des transmissions se révèle méconnu et largement surestimé par la population. La taxation des héritages et des donations apparaît particulièrement impopulaire, plus encore que celle sur les plus-values immobilières ou les placements financiers. En revanche, les personnes interrogées expriment une certaine adhésion à la logique même de la fiscalité des transmissions, avec son barème établi du point de vue du donateur, et qui varie selon le lien de parenté avec le donataire. Leur appétence pour faire évoluer les modalités actuellement en vigueur – opérer une distinction entre donations et héritages, prendre en compte l'âge du donataire ou de l'héritier, prendre en compte l'ensemble des sommes déjà reçues par donation ou héritage – apparaît modérée.

Mots clés : fiscalité, transmission, patrimoine, héritage, société, inégalités

Fiscalité des héritages : connaissances et opinions des Français

Pauline Grégoire-Marchand¹

Introduction

Depuis les années 1960, les recettes fiscales issues des transmissions de patrimoine n'ont cessé de diminuer², quand elles n'ont pas disparu dans certains pays³. En France, l'impôt sur les transmissions familiales rapporte désormais moins de 1,5 % du total des recettes fiscales et six à sept fois moins que l'impôt sur la détention du patrimoine et sur les revenus du patrimoine⁴. Pourtant, pour des raisons qui tiennent à la démographie autant qu'à l'économie, la transmission du patrimoine est un sujet d'importance pour les décennies qui viennent. En effet, le nombre et le montant des transmissions a crû et va continuer de croître⁵, sous l'effet du vieillissement de la population ainsi que d'une progression plus rapide des patrimoines que des revenus en France sur les vingt dernières années. Ce contexte fait de la fiscalité des successions et des donations un enjeu majeur pour la société française⁶. Il rend nécessaire la compréhension des préférences des ménages en la matière.

Si les débats autour de la taxation des héritages sont anciens et nullement réservés aux fiscalistes⁷, la littérature économique consacrée à la fiscalité des transmissions porte essentiellement sur les comportements des ménages face aux incitations fiscales et sur l'efficacité économique de ces transmissions (impact d'une transmission sur l'accès à la

¹ Cheffe de projet, Département Société et politiques sociales, France Stratégie.

² Arrondel L. et Masson A. (2013b), « Taxing more (large) family bequests: Why, when, where? », *PjSE Working Paper*, juillet ; Masson A. (2015), « Comment justifier une augmentation impopulaire des droits de succession », *Revue de l'OFCE*, (3), p. 267-326.

³ Le Canada a supprimé le premier ses droits de successions, en 1972. En Europe, l'Italie les a supprimés en 2002, le Portugal en 2003, la Suède en 2004, l'Autriche en 2008.

⁴ Masson A. (2015), *op. cit.*

⁵ Les transmissions représentent environ 20% du revenu disponible net des ménages aujourd'hui contre 8% au début des années 1980.

⁶ Clément Dherbécourt (2017), « Peut-on éviter une société d'héritiers ? », *La Note d'analyse*, n° 51, janvier.

⁷ Beckert J. (2008), *Inherited Wealth*, Princeton University Press ; Delalande N. et Spire A. (2010), *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte ; Delalande N. (2011), *Les batailles de l'impôt. Consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil.

propriété et la création d'entreprise⁸). Les connaissances et préférences des ménages en matière de taxation des transmissions demeurent en revanche peu étudiées. Les études d'opinion, par sondage, soulignent régulièrement combien la fiscalité des transmissions est impopulaire⁹ et méconnue¹⁰. Elles ne permettent cependant pas une analyse approfondie de l'effet de caractéristiques individuelles sur leurs préférences. Analyser les relations entre situation socioéconomique, connaissances et préférences des ménages paraît donc nécessaire.

C'est pourquoi France Stratégie a confié au Crédoc une enquête portant sur la connaissance et les opinions qu'ont les Français sur la transmission du patrimoine¹¹ et sur sa taxation. Cette enquête spécifique, adossée à l'enquête barométrique du Crédoc sur les conditions de vie et aspirations des Français, menée chaque année depuis 1979, présente ainsi des informations sur les ménages français et la fiscalité des transmissions, croisées avec des informations sociodémographiques et plus subjectives (valeurs, relations sociales, etc.). Les 2 004 ménages interrogés en face-à-face sont représentatifs de la population française.

Ce document de travail analyse les principaux résultats de cette enquête. Il présente dans un premier temps la situation des Français vis-à-vis de la transmission de patrimoine (expérience et prévisions en matière de succession ou de donation, reçues ou effectuées). Il analyse ensuite les connaissances et préférences sur le niveau global de fiscalité de ces transmissions. Il examine enfin les opinions relatives à la différenciation de cette taxation selon le type de patrimoine et la situation des personnes bénéficiant de la transmission.

D'après cette enquête, la part des personnes ayant aujourd'hui bénéficié d'une transmission de patrimoine reste minoritaire, mais elle croît avec le niveau de revenu. Le barème de la fiscalité des transmissions se révèle méconnu et largement surestimé par la population. Et la taxation des héritages et des dotations apparaît particulièrement impopulaire, plus encore que d'autres types de taxation.

Quant à la logique même de la fiscalité des transmissions (barème du point de vue du donateur, différencié suivant le lien de parenté avec le donataire), les Français expriment une certaine adhésion aux modalités actuellement en vigueur. Leur appétence pour les faire évoluer apparaît modérée, voire faible, suivant les propositions que l'on teste auprès d'eux.

⁸ Arrondel L., Garbinti B. et Masson A. (2014), « Inégalités de patrimoine entre générations : les donations aident-elles les jeunes à s'installer ? », *Économie et statistique*, 472(1), p. 65-100 ; Garbinti B. (2014), « L'achat de la résidence principale et la création d'entreprises sont-ils favorisés par les donations et héritages ? », *Document de travail*, n° G2014/02, Insee, mars.

⁹ Sondage IPSOS/CGI pour *Le Monde*, *BFMTV* et la Fondation internationale des finances publiques, « *Les Français face aux impôts* », 2010. Cité dans Masson A. (2015), *op. cit.*

¹⁰ Sondage BVA « *Les Français et l'héritage* », janvier 2011.

¹¹ On s'intéresse dans cette étude aux seules transmissions « à titre gratuit », soit les donations et successions. Les transmissions à titre onéreux (vente de biens mobiliers ou immobiliers) ne sont pas considérées.

L'enquête

France Stratégie a confié au Crédoc une enquête sur les connaissances et les opinions des Français sur la transmission du patrimoine à titre gratuit et sa taxation.

Cette enquête spécifique a été adossée à l'enquête barométrique du Crédoc sur les « Conditions de vie et Aspirations » de la population, réalisée en face-à-face en juin 2017, auprès d'un échantillon représentatif de 2 004 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas (région, taille d'agglomération, âge-sexe, catégorie socioprofessionnelle).

L'enquête barométrique sur les « Conditions de vie et Aspirations » est composée de questions sur la situation sociodémographique des personnes interrogées mais aussi de questions plus subjectives sur les valeurs, opinions et aspirations. Toutes les informations sont déclaratives.

Les questions insérées par France Stratégie dans cette enquête ont été posées à l'ensemble des personnes interrogées.

Les résultats présentés portent sur l'ensemble des héritages et donations déclarés par les personnes interrogées. Les héritages et donations entre conjoints ont été intégrés dans l'analyse. Ces transmissions sont cependant souvent fortement sous-déclarées¹².

¹² Garbinti B., Lamarche P. et Salembier L. (2012), « Dossier – Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants », *Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2012*, Insee, p. 57-69.

1. La transmission de patrimoine : une situation minoritaire et liée au niveau de revenu

Depuis les années 1980, les flux annuels de transmission augmentent bien plus rapidement que la croissance économique et représentent désormais 10 % du PIB¹³. Cependant, bénéficier d'une transmission de patrimoine demeure une situation minoritaire étroitement corrélée au niveau de revenu. Si la majorité des Français pense transmettre du patrimoine, cette prévision dépend aussi fortement du niveau de revenu.

1.1. Bénéficiaire d'une transmission de patrimoine reste une situation minoritaire et étroitement corrélée au niveau de revenu

D'après les réponses des Français, bénéficiaire d'une transmission de patrimoine à titre gratuit reste une situation minoritaire dans le pays, et devrait le rester à l'avenir. En effet, seulement un enquêté sur trois déclare avoir déjà bénéficié d'une donation ou d'un héritage supérieur à 5 000 euros et à peine un sur deux pense qu'ils en bénéficiera à l'avenir¹⁴.

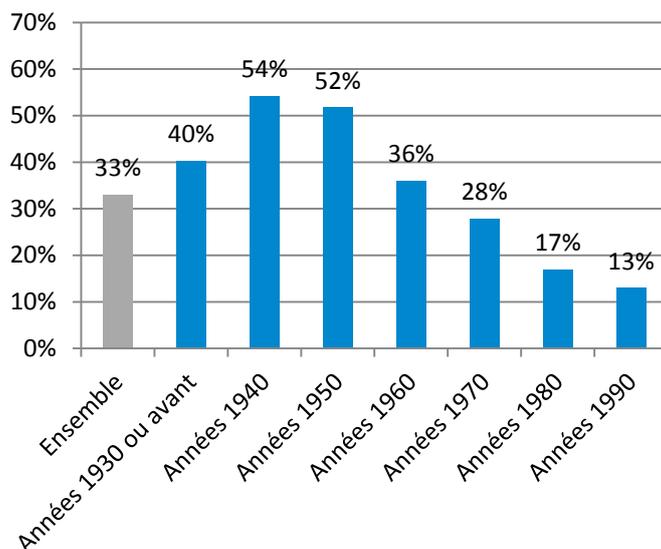
Les réponses varient de manière logique avec l'âge du répondant : les plus âgés sont plus nombreux à déclarer avoir déjà bénéficié d'une transmission, les plus jeunes à penser en bénéficier à l'avenir.

Ainsi, les individus nés dans les années 1940 ont trois fois plus souvent bénéficié d'une transmission que les individus nés dans les années 1980 (Graphique 1). En revanche, ces derniers prévoient quatre fois plus souvent de bénéficier dans le futur d'une transmission de patrimoine que les individus nés dans les années 1940 (Graphique 2). À noter toutefois que les personnes nées dans les années 1930 ou avant, c'est-à-dire aujourd'hui proches de 80 ans ou ayant dépassé cet âge, sont moins nombreuses en proportion à avoir bénéficié d'une transmission que les personnes nées dans les années 1940 et 1950 (40 % contre plus de 50 %).

¹³ Masson A. (2015), *op. cit.*

¹⁴ Les questions de l'enquête Patrimoine Insee 2014-2015 sur la perception et les attentes d'héritage ou de donation ont donc aussi été posées dans l'enquête Crédoc. Les résultats sont relativement proches. Les ménages Crédoc déclarent moins souvent avoir perçu un héritage ou une donation et ils déclarent plus souvent attendre un héritage ou une donation dans le futur. Ces différences s'expliquent probablement par la différence d'âge moyen des échantillons et par le seuil de 5 000 euros de patrimoine transmis indiqué dans l'enquête Crédoc. Les ménages étant en moyenne plus âgés dans l'enquête Patrimoine de l'Insee, ils ont plus souvent déjà perçu un héritage ou une donation et déclarent donc moins souvent attendre un héritage ou une donation. Rassembler dans une même variable les expériences et attentes d'héritage ou de donation et décomposer les réponses par décennie de naissance conduit ainsi à des résultats particulièrement proches (voir annexe).

Graphique 1 – Avoir déjà bénéficié d'une transmission de patrimoine selon la décennie de naissance

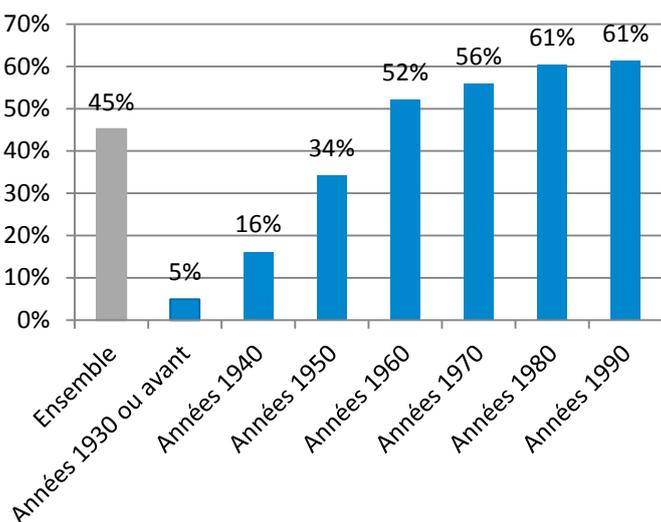


Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on exclut les individus qui n'ont pas souhaité se prononcer. Pour cette question, 8 individus n'ont pas répondu soit 0,3 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 2 – Penser bénéficier dans le futur d'une transmission de patrimoine selon la décennie de naissance



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on exclut les individus qui n'ont pas souhaité se prononcer. Pour cette question, 45 individus n'ont pas répondu soit 2,3 % de l'échantillon.

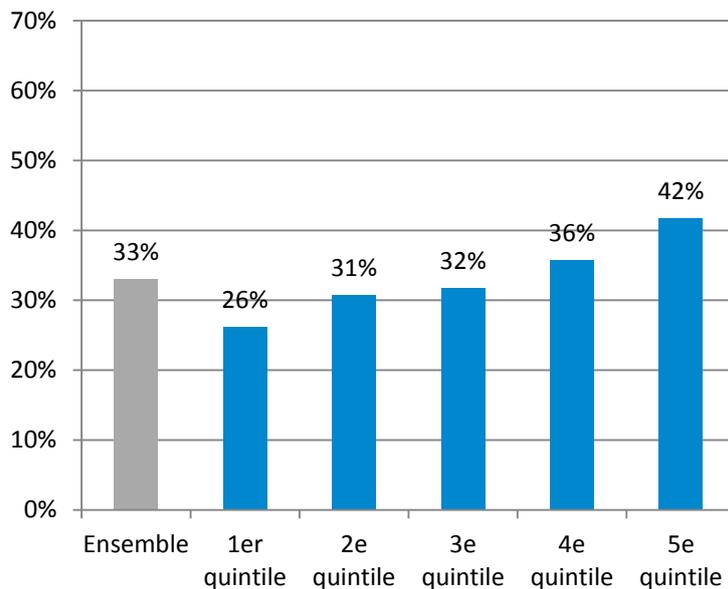
Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Le bénéfice d'une transmission à titre gratuit est également très dépendant du niveau de revenu déclaré : la probabilité d'avoir bénéficié d'une transmission dans le passé, tout comme la perspective d'en bénéficier à l'avenir, croît également de manière sensible avec le niveau de revenu du foyer de la personne interrogée, attestant d'une forme de répliation sociale : ceux qui héritent ou escomptent hériter se trouvent aussi, ou déjà, en moyenne, dans une position plus favorisée en termes de niveau de vie.

Ainsi, les 20 % les plus aisés ont 1,6 fois plus de chances que les 20 % les plus modestes d'avoir déjà bénéficié d'une transmission (Graphique 3). Surtout, ils sont deux fois plus nombreux que les 20 % les plus modestes à considérer qu'ils bénéficieront d'une transmission à l'avenir (Graphique 4).

Parmi les 20 % des ménages les plus modestes, seuls un quart déclarent avoir déjà bénéficié d'une donation et d'un héritage, et moins d'un tiers pensent en bénéficier à l'avenir.

Graphique 3 – Avoir déjà bénéficié d'une transmission de patrimoine selon le niveau de revenu déclaré

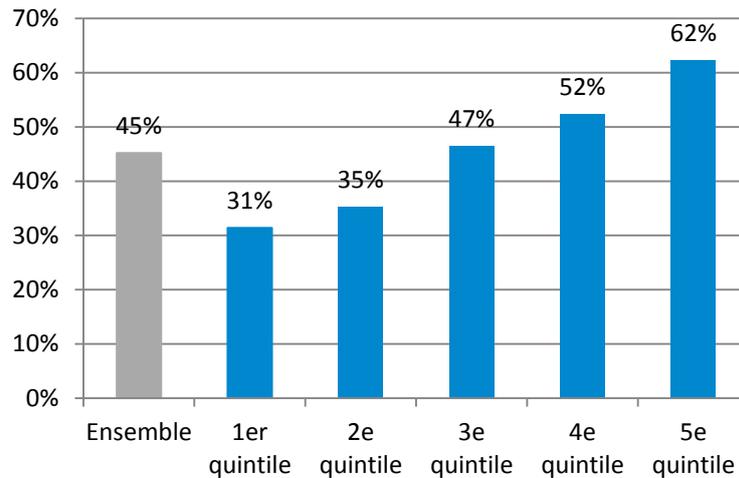


Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on exclut les individus qui n'ont pas souhaité se prononcer sur cette question. Pour cette question, 8 individus n'ont pas répondu soit 0,30 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 4 – Penser bénéficier dans le futur d’une transmission de patrimoine selon le niveau de revenu déclaré



Champ : population française de 18 ans et plus.

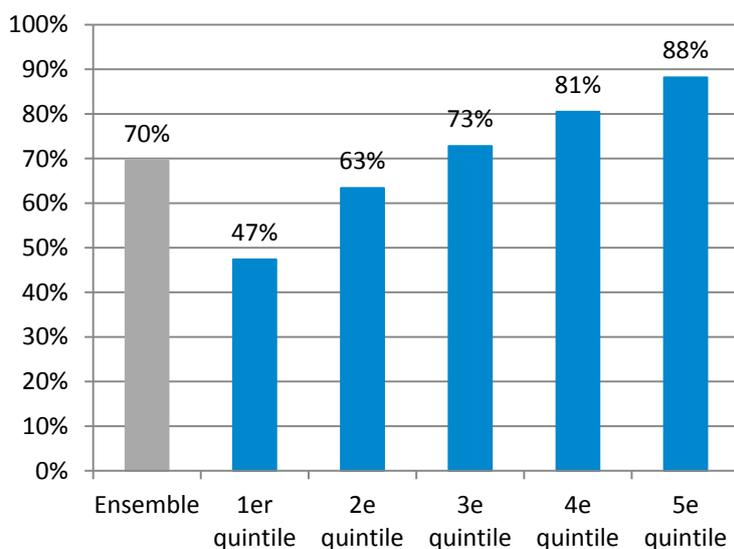
Note : on exclut les individus qui n’ont pas souhaité se prononcer sur cette question. Pour cette question, 45 individus n’ont pas répondu soit 2,3 % de l’échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

1.2. Une majorité de ménages pense transmettre du patrimoine, d’autant plus que leur niveau de revenu est élevé

Si le bénéfice d’une transmission de patrimoine, passée ou future, reste le fait d’une minorité de Français, une majorité d’entre eux prévoit en revanche de transmettre du patrimoine dans le futur. Ainsi, 70 % des personnes interrogées pensent transmettre dans le futur un patrimoine supérieur ou égal à 5 000 euros (Graphique 5). Cette prévision se révèle logiquement fortement corrélée au niveau de revenu, dont on sait qu’il détermine en pratique la plus ou moins forte capacité à épargner donc à constituer un patrimoine. Elle reste ainsi minoritaire parmi les ménages les plus modestes, à peine un sur deux (47 %) pense transmettre du patrimoine, contre neuf personnes sur dix (88 %) des 20 % des ménages les plus aisés.

Graphique 5 – Penser transmettre du patrimoine selon le quintile de revenu du ménage



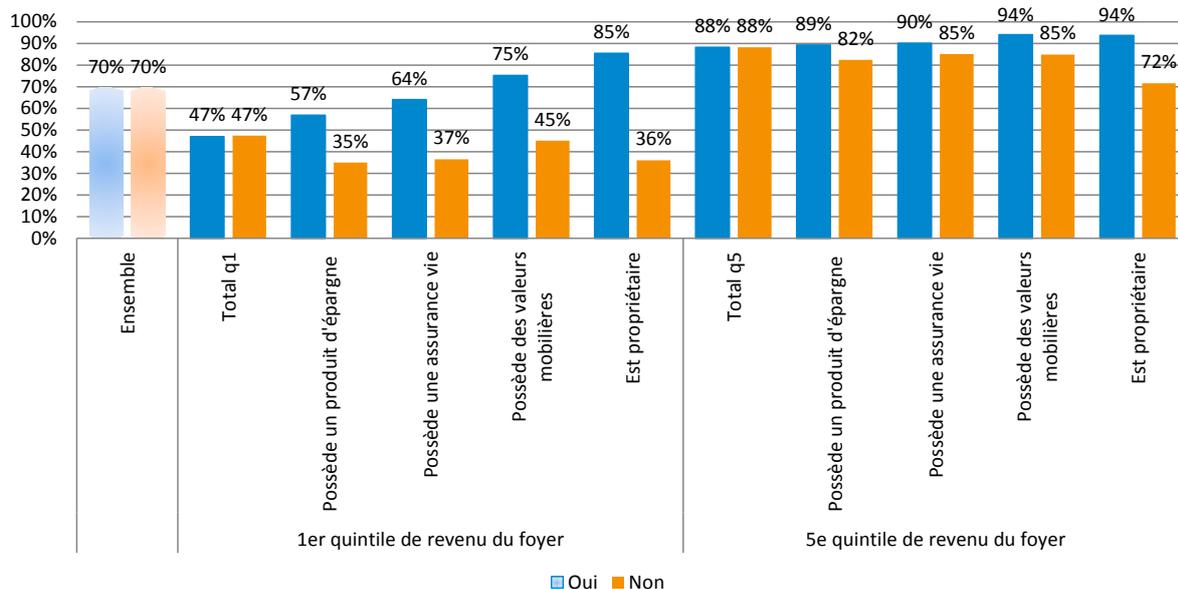
Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on exclut les individus qui n'ont pas souhaité se prononcer. Pour cette question, 74 individus n'ont pas répondu soit 3,7 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Liée au revenu, la prévision de transmettre est aussi fortement corrélée aux transmissions passées et au patrimoine détenu. Les individus ayant déjà bénéficié d'une transmission ou prévoyant de bénéficier d'une transmission déclarent ainsi 1,3 à 1,4 fois plus souvent penser transmettre du patrimoine (Graphique 6). De même, lorsqu'ils détiennent déjà du patrimoine financier, mobilier ou immobilier, les individus prévoient beaucoup plus souvent être en mesure de transmettre du patrimoine à l'avenir. Détenir du patrimoine immobilier semble à cet égard déterminant : 89 % des propriétaires pensent transmettre du patrimoine, alors que cela concerne à peine la majorité des locataires (Graphique 6). Cet effet de la détention de patrimoine est particulièrement élevé pour les ménages les plus modestes. Parmi les 20 % les plus modestes, les propriétaires pensent transmettre du patrimoine 2,3 fois plus souvent que les locataires (Graphique 7).

Graphique 6 – Penser transmettre du patrimoine selon les expériences de transmission et la détention de patrimoine

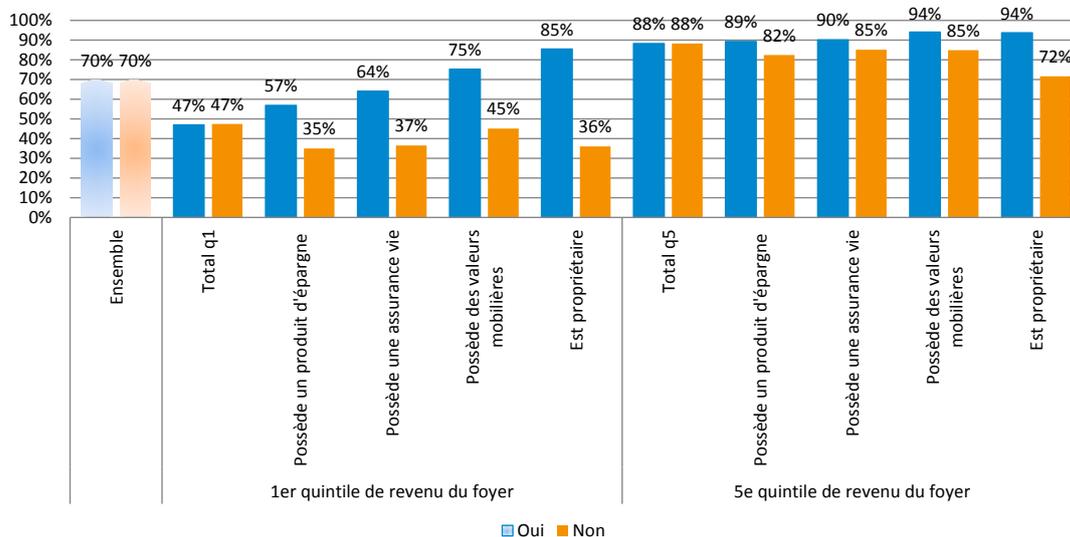


Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on exclut les individus qui n'ont pas souhaité se prononcer. Pour cette question, 74 individus n'ont pas répondu soit 3,7 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 7 – Penser transmettre du patrimoine selon le niveau de revenu et la détention de patrimoine



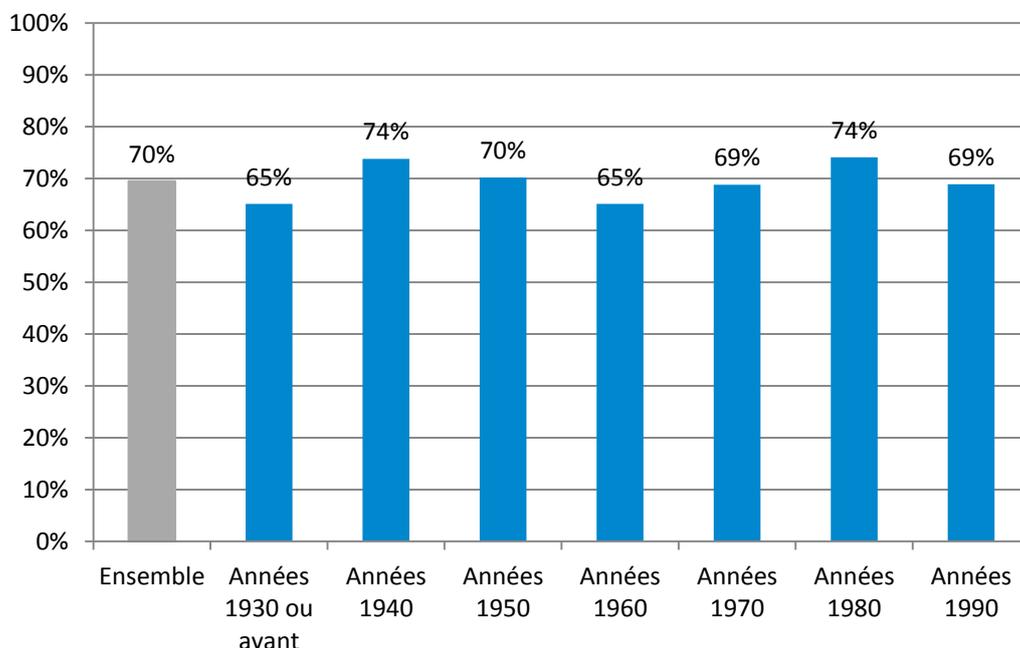
Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on exclut les individus qui n'ont pas souhaité se prononcer. Pour cette question, 74 individus n'ont pas répondu soit 3,7 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

En revanche, l'âge n'a pas d'effet significatif sur les prévisions des individus. Aspiration majoritaire pour toutes les générations, la transmission de patrimoine ne semble pas dépendre des effets d'âge (Graphique 8).

Graphique 8 – Penser transmettre du patrimoine selon la décennie de naissance



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on exclut les individus qui n'ont pas souhaité se prononcer. Pour cette question, 74 individus n'ont pas répondu soit 3,7 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

2. Une fiscalité impopulaire, méconnue et surestimée

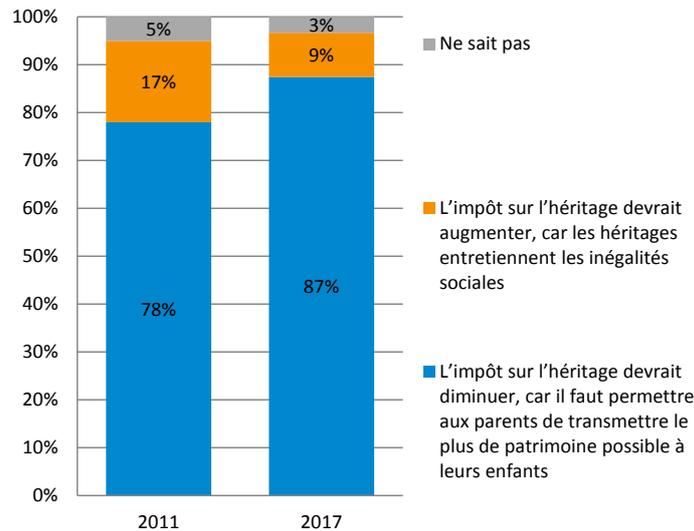
Contrairement à ce qu'on observe pour les déclarations des ménages sur leur situation personnelle en matière de transmission du patrimoine, le revenu, les expériences et les anticipations des ménages n'influencent quasiment pas leurs préférences et opinions en matière de fiscalité du patrimoine. Quelle que soit la situation des ménages de ce point de vue, cette fiscalité est majoritairement impopulaire, méconnue et surestimée. Seuls le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle et des appréciations plus subjectives sur la situation de la société française conduisent à des préférences différentes en matière de taxation des transmissions.

2.1. Une fiscalité impopulaire quelle que soit la situation personnelle vis-à-vis des transmissions de patrimoine

Afin d'analyser l'opinion des Français en matière de fiscalité des héritages, on a dans un premier temps repris une question posée dans le passé par le Crédoc, portant sur les préférences en matière d'évolution du poids global de la taxation des héritages.

On constate une adhésion plus marquée en 2017 qu'en 2011 pour une diminution de la fiscalité de l'héritage (Graphique 9). En six ans, la part d'individus considérant que l'impôt sur l'héritage devrait diminuer pour permettre aux parents de transmettre le plus de patrimoine possible à leurs enfants a augmenté de 12 % (de 78 % à 87 % de la population). Les indécis sont aussi moins nombreux : en 2011, 5 % des personnes interrogées ne se prononçaient pas, contre 3 % en 2017.

Graphique 9 – Opinion sur la taxation des héritages



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : cette question est la seule de l'enquête consacrée à la fiscalité des transmissions que le Crédoc avait déjà posée lors d'une précédente vague de son baromètre « Conditions de vie et aspirations des Français », en 2011.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » 2011 et été 2017

La grande majorité des personnes interrogées se prononçant, toutes catégories confondues, en faveur d'une diminution de la taxation des héritages, on a cherché à interpréter ces résultats de façon relative, en comparant l'impact des différentes conditions et situations sur les variations d'opinion¹⁵. Mais il apparaît que ces opinions ne varient pas significativement avec le niveau de revenu, ni avec celui du patrimoine détenu, pas plus qu'avec la décennie de naissance¹⁶.

On a cherché à compléter l'analyse, au-delà de cette question très générale pouvant prêter à critique par sa formulation, par une analyse plus relative, comparant les préférences de taxation en fonction de différents revenus. Les préférences des individus en matière de taxation ne sont en effet pas nécessairement les mêmes d'un impôt à l'autre, selon le type de prélèvement et le type de revenu ou de richesse imposés¹⁷. On a donc demandé aux

¹⁵ Hammar H., Jagers S. C. et Nordblom K. (2008), « Attitudes towards tax levels: A multi-tax comparison », *Fiscal Studies*, vol. 29, n° 4, décembre, p. 523-543.

¹⁶ Voir l'annexe 1 pour le détail des résultats par niveau de revenu, de patrimoine détenu et décennie de naissance.

¹⁷ Hammar H., Jagers S. C. et Nordblom K. (2008), *op. cit.*

personnes interrogées de proposer un niveau de taxation pour différents types de revenus ou richesses¹⁸ sur une échelle de 1 à 10.

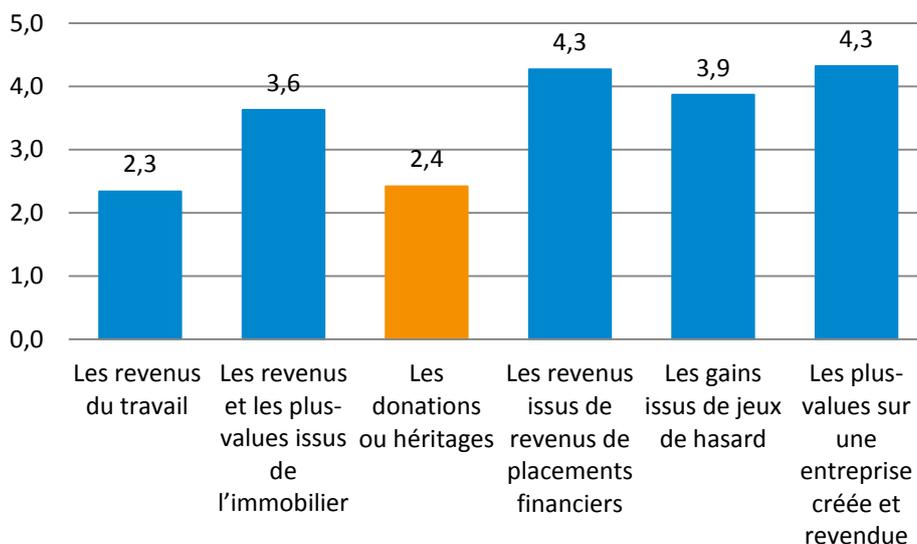
Les réponses à cette question confirment la faible popularité de la taxation des donations et héritages. L'aversion à la taxation est particulièrement forte s'agissant des donations et héritages, à égalité avec les revenus du travail. Elle est moins prononcée sur les revenus et les plus-values du patrimoine au sens large, en particulier lorsqu'ils concernent les placements financiers et les biens professionnels, ainsi que sur les gains issus des jeux de hasard (Graphique 10). Ils considèrent en effet que les revenus du travail puis les donations et héritages devraient être relativement moins taxés (notes moyennes respectives de 2,3 et 2,4), suivis des revenus et plus-values issus de l'immobilier (note moyenne de 3,6). Après les gains issus de jeux de hasard, les Français considèrent que les revenus issus de placements financiers et les plus-values sur une entreprise créée ou revendue devraient être relativement plus taxés que les autres revenus. Leur note moyenne, sur une échelle de 1 à 10, demeure cependant inférieure à 5 (4,3)¹⁹.

Cette aversion à la taxation des transmissions se révèle particulièrement insensible au niveau de revenu ainsi qu'à la situation personnelle vis-à-vis de la transmission. Quel que soit leur niveau de revenu, les ménages proposent en moyenne une note particulièrement proche, comprise entre 2,3 et 2,5 (Graphique 10). On n'observe ni de relation linéaire ni de relation significative en fonction du revenu. Même les individus déclarant peu de patrimoine, estimant avoir peu de chances de recevoir une donation ou un héritage sont très majoritairement hostiles à cette taxation.

¹⁸ On demande aux personnes interrogées de combien il faudrait d'après elles, sur une échelle de 1 à 10, taxer les revenus du travail, les revenus et les plus-values issues de l'immobilier, les donations ou héritages, les revenus issus de placements financiers, les gains issus de jeux de hasard et enfin les plus-values sur une entreprise créée et revendue.

¹⁹ Expression d'un faible consentement fiscal ou du moins de fortes préférences pour une taxation la plus faible possible, 8 % des ménages choisissent la même note pour tous les revenus et 83 % d'entre eux, la note la plus basse possible en proposant de taxer tous les revenus à 1 sur cette échelle de 1 à 10.

Graphique 10 – Taxation sur une échelle de 1 à 10 des différents types de revenus



Champ : population française de 18 ans et plus.

Question : il existe différents types de revenus et de gains, qui sont taxés de différentes façons selon leur origine. D'après vous, sur une échelle de 1 à 10 (1 étant le taux de taxation le moins élevé et 10 le taux le plus élevé), comment faudrait-il taxer : les revenus du travail, les revenus et les plus-values issues de l'immobilier, les donations ou héritages, les revenus issus de revenus de placements financiers, les gains issus de jeux de hasard, les plus-values sur une entreprise créée et revendue ?

Lecture : en moyenne, les Français considèrent que les revenus du travail devraient être taxés de 2,3 sur une échelle de 1 à 10.

Note : nous présentons les notes moyennes données par l'ensemble des personnes interrogées, y compris les individus ayant donné la même note pour tous les revenus et richesses. Toutes les personnes interrogées lors de l'enquête ont répondu à ces questions mais 203 personnes ont proposé le même niveau de taxation pour tous les revenus et richesses. Ils représentent 10 % de l'échantillon. Si on exclut de l'échantillon les individus ayant donné le même niveau de taxation pour tous les revenus et richesses, le niveau moyen proposé est légèrement supérieur, de + 0,1 à + 0,3. La majorité (80 %) des individus ayant proposé le même niveau de taxation pour tous les revenus et richesses ont choisi un taux de taxation égal à 1 sur l'échelle proposée de 1 à 10.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Ainsi, les préférences des ménages en matière de taxation ne semblent pas répondre à la satisfaction d'intérêts personnels²⁰. Quelle que soit leur situation par rapport au patrimoine, tant en termes de détention que de transmission, les ménages se déclarent très majoritairement pour une diminution de l'impôt sur l'héritage et pour un faible niveau relatif de taxation des donations ou de l'héritage.

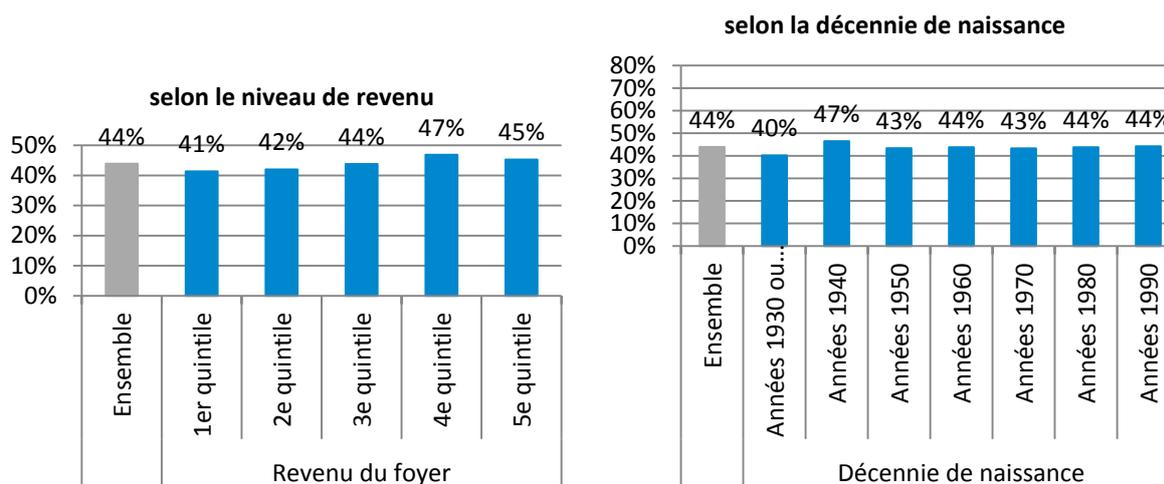
²⁰ Hammar H., Jagers S. C. et Nordblom K. (2008), *op. cit.* ; Kleven H. J. (2014), « How can Scandinavians tax so much? », *The Journal of Economic Perspectives*, 28(4), p. 77-98.

2.2. Une fiscalité méconnue et largement surestimée

La méconnaissance est fréquemment présentée comme un des éléments explicatifs de l'impopolarité de la fiscalité, particulièrement parmi les ménages les moins aisés²¹. C'est pourquoi trois questions consacrées à la connaissance de la fiscalité applicable aux transmissions ont été posées dans cette enquête. Elles portent sur l'estimation de la part totale d'individus bénéficiant d'une transmission de patrimoine au cours de leur vie, le taux d'imposition entre personnes mariées ou pacsées, le taux d'imposition moyen effectif sur les donations et héritages en ligne directe.

Les personnes interrogées ont une représentation de la part de la population bénéficiant d'une transmission comparable aux ordres de grandeurs estimés dans d'autres enquêtes. En moyenne, elles considèrent que près de 45 % de la population française bénéficie d'une transmission au cours de sa vie et cette estimation varie d'ailleurs relativement peu selon le niveau de revenu et l'âge (Graphique 11). Or, d'après l'enquête Patrimoine Insee 2014-2015, la moitié des ménages de plus de 50 ans déclare avoir reçu un héritage ou une donation²².

Graphique 11 – Estimation de la part de la population bénéficiant d'une transmission au cours de sa vie



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : 251 personnes n'ont pas répondu à cette question soit 12,5 % de l'échantillon. Le taux moyen est calculé uniquement parmi les répondants.

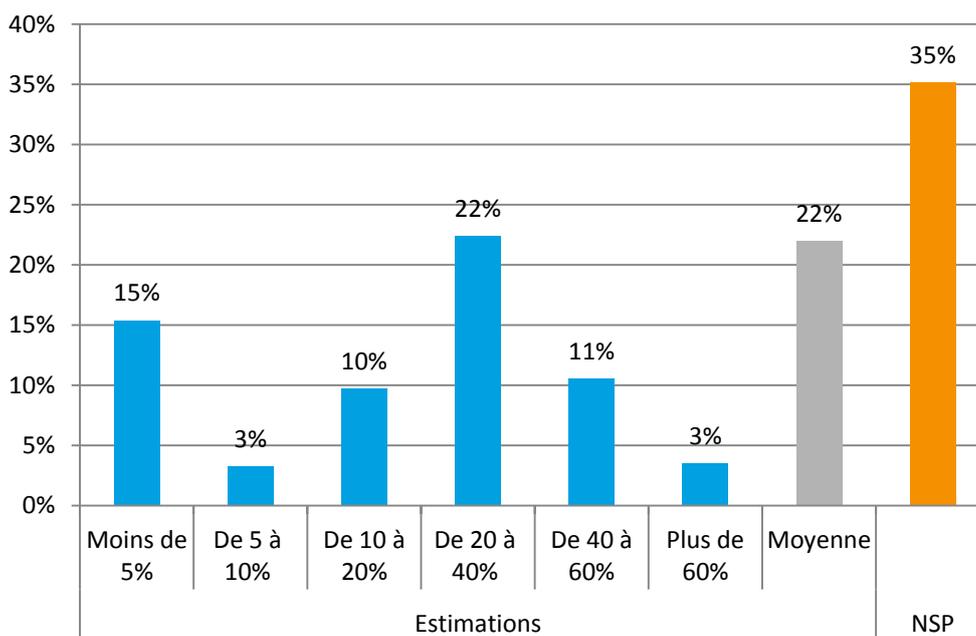
Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

²¹ Gemmell N., Morrissey O. et Pinar A. (2004), « Tax perceptions and preferences over tax structure in the United Kingdom », *The Economic Journal*, 114(493) ; Bartels L. M. (2005), « Homer gets a tax cut: Inequality and public policy in the American mind », *Perspectives on Politics*, 3(1), p. 15-31 ; Kleven H. J. (2014), *op. cit.*

²² D'après l'enquête Patrimoine Insee 2014-2015, 50,3 % des ménages dont la personne de référence a plus de 50 ans ont déjà bénéficié d'une transmission. Ils étaient 46 % dans l'enquête Patrimoine 2010. Dherbécourt C. (2017), *op. cit.*

En revanche, la fiscalité des transmissions se révèle mal connue et largement surestimée. Après plusieurs réductions successives, les transmissions entre deux personnes mariées ou pacsées ne sont plus imposées depuis 2007. Or les personnes interrogées pensent en moyenne que ces transmissions sont imposées à 22 % et moins d'une personne sur cinq pense que ce taux est inférieur à 10 %. Expression aussi de la faible connaissance de cette fiscalité, plus d'un tiers des personnes interrogées n'ont pas souhaité répondre à cette question²³ (Graphique 12).

Graphique 12 – Estimation du taux d'imposition des transmissions entre personnes mariées ou pacsées



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : 705 personnes n'ont pas répondu à cette question, soit 35 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Sujet plus complexe étant donné l'architecture de la fiscalité des transmissions, le taux d'imposition effectif moyen est lui aussi très fortement surestimé. Avec les abattements, exonérations et taxations différenciées selon les liens de parenté²⁴, il est difficile de déterminer un taux moyen auquel les transmissions seraient aujourd'hui imposées en France. Ce taux est très variable selon les situations. Cependant, à l'échelle individuelle, les individus peuvent bénéficier d'abattements concernant une part importante du patrimoine reçu pour les héritages ou donations les moins importants. De plus, à l'échelle de la société française, déterminer un ordre de grandeur pour le taux de taxation de l'ensemble des transmissions du patrimoine permet de proposer une représentation de l'importance ou non

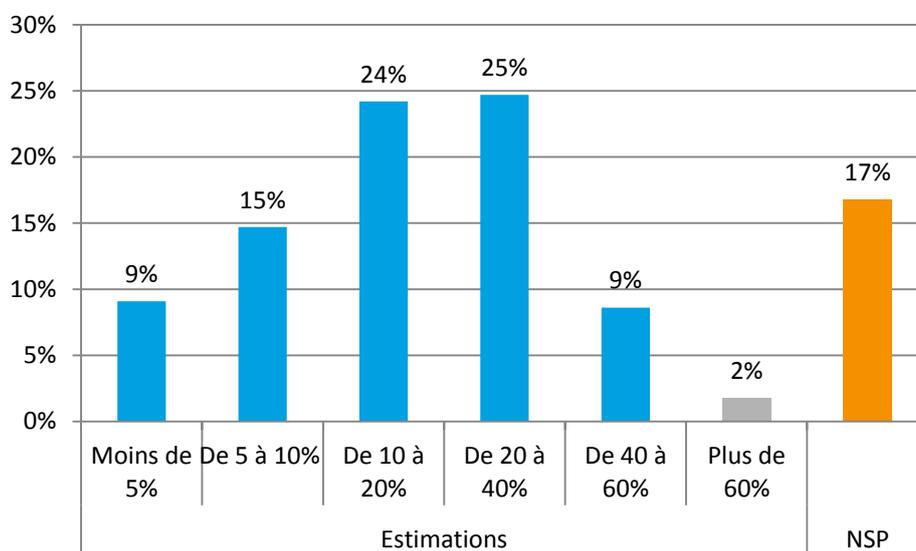
²³ Les non-réponses ne sont pas aléatoirement réparties. Les femmes et les ménages les moins aisés sont bien plus nombreux à ne pas se prononcer.

²⁴ Dherbécourt C. (2017), *op. cit.*

de la fiscalité des transmissions par rapport à l'augmentation majeure du patrimoine ces trente dernières années.

Or si on considère l'ensemble des transmissions annuelles de patrimoine et les recettes fiscales issues de la taxation des transmissions, le taux d'imposition effectif moyen sur les actifs transmis s'élevait en 2016 à 5 % et même à 3,1 % pour les actifs transmis en ligne directe²⁵. Depuis les années 1980, ce taux est resté relativement stable : compris entre 4 % et 7 % pour la totalité des actifs transmis, il a varié entre 2 % et 3,5 % pour les actifs transmis en ligne directe. Pourtant, ce taux se révèle particulièrement surestimé par les individus (Graphique 13). La majorité des personnes interrogées pense que ce taux est supérieur à 10 % et plus d'un tiers (36 %) l'estiment supérieur à 20 %. Deux fois moins important que pour la question précédente, le taux de non-réponse reste cependant à un niveau élevé, à 17 %.

Graphique 13 – Estimation du taux d'imposition moyen effectif sur les actifs transmis



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : 337 personnes n'ont pas répondu à cette question soit 17 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Impopulaire, la fiscalité des transmissions est donc aussi méconnue et surestimée. Pour autant, une meilleure connaissance de cette taxation ne semble pas déterminante en matière de préférences.

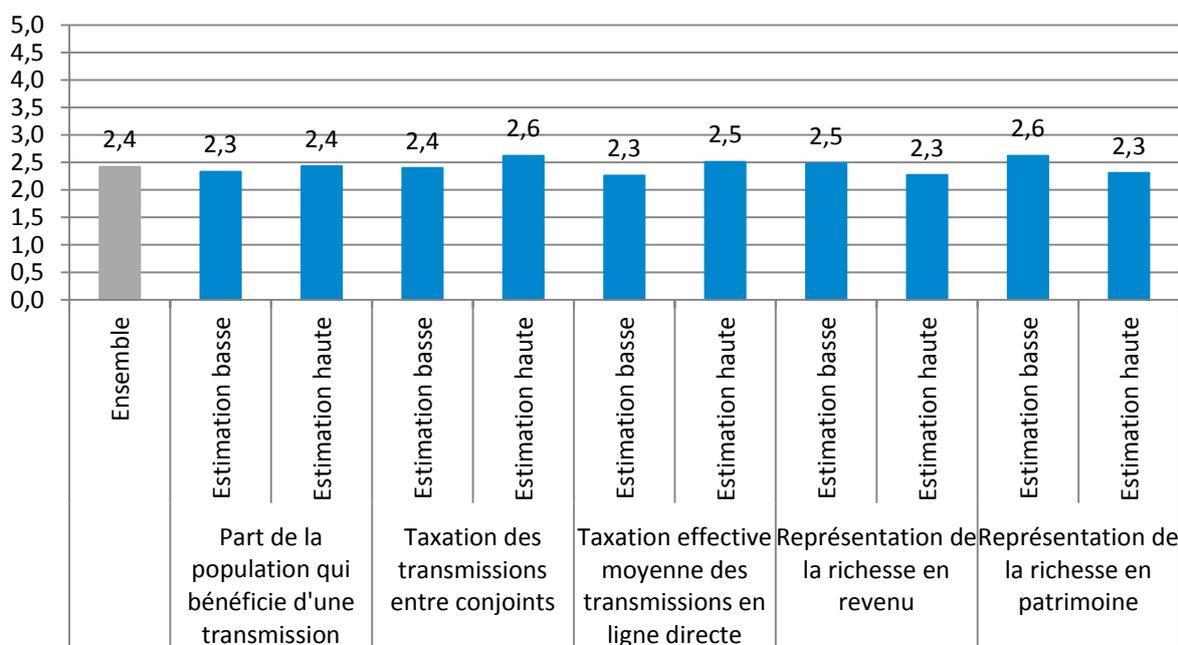
²⁵ Pour la méthode et les hypothèses de calculs, voir Dherbécourt C. (2017), *op. cit.* ; Goupille J. (2016), « Combien ont coûté les réformes de l'impôt sur les successions et les donations mises en place en France depuis 2000 ? », *Revue économique*, vol. 67, n° 4, juillet ; Piketty T. (2011), « On the long-run evolution of inheritance: France 1820-2050 », *The Quarterly Journal of Economics*, 126(3), p. 1071-1131.

2.3. L'importance du niveau d'éducation et des variables subjectives

Impopulaire, méconnue et surestimée, la fiscalité des transmissions n'est pas mieux acceptée par les ménages lorsque leurs connaissances sont plus précises. Tout comme le niveau de revenu, la détention de patrimoine et les chances de transmission, une meilleure connaissance de la fiscalité des transmissions ne modifie pas leurs préférences. En effet, qu'ils surestiment ou sous-estiment par rapport à l'ensemble des ménages la part d'héritiers dans la population française, le niveau de taxation des transmissions entre conjoints ou la taxation effective moyenne des transmissions en ligne directe, le niveau relatif de taxation des donations ou héritages proposé par les ménages ne diffère pas significativement (Graphique 14). Les individus qui surestiment les niveaux de taxation sont même un peu plus favorables à la taxation.

Graphique 14 – Connaissance de la fiscalité des transmissions et préférences en matière de fiscalité

Taxation sur une échelle de 1 à 10 des donations et héritages selon la connaissance de la fiscalité des transmissions et la représentation de la richesse



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : « Estimation basse » correspond aux 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus faible. « Estimation haute » correspond aux 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus élevée.

Lecture : les 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus faible du taux de taxation des transmissions entre conjoints proposent en moyenne sur une échelle de 1 à 10 de taxer les donations et héritages à un niveau de 2,4. Les 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus élevée du taux de taxation des transmissions entre conjoints proposent en moyenne sur une échelle de 1 à 10 de taxer les donations et héritages à un niveau de 2,6.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Ces résultats, s'ils peuvent apparaître contre-intuitifs si l'on se place d'un point de vue naïvement « rationnel » ou « utilitariste » qui voudrait que les préférences des ménages reflètent leurs intérêts individuels, confirment d'autres recherches consacrées à l'histoire économique et sociale de l'impôt et aux attitudes des ménages à l'égard de la fiscalité. Les ménages les moins aisés, ayant peu bénéficié de transmissions, ou n'anticipant pas d'en bénéficier ou d'en réaliser, n'ont pas de préférences significativement différentes des autres en matière d'évolution de la taxation des transmissions. Les préférences des ménages ne dépendent pas ou peu de leur situation économique personnelle ou de leurs connaissances précises sur l'imposition, mais davantage de leur connaissance de la société et de leur rapport aux institutions²⁶, particulièrement aux services publics et à l'État providence²⁷.

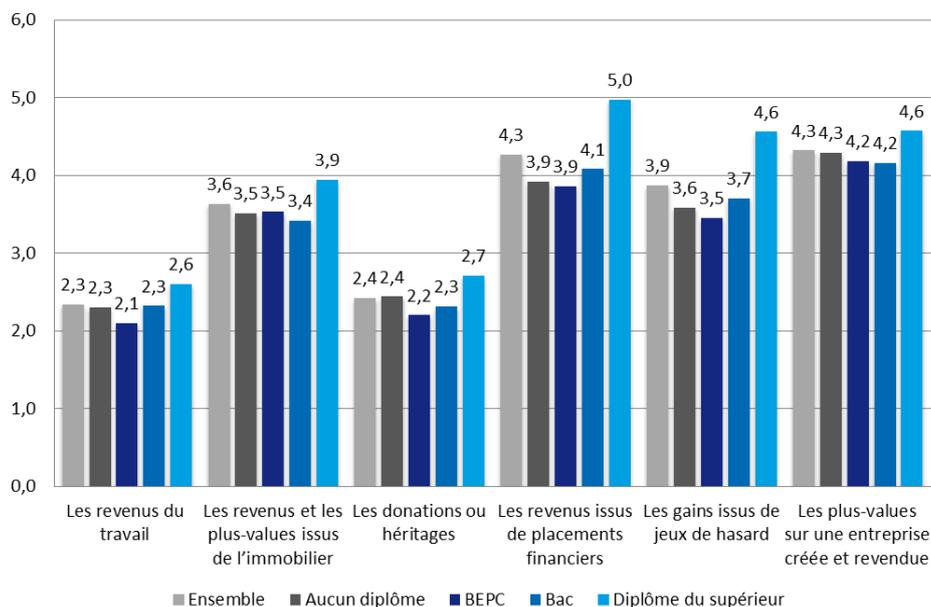
En effet, les variables qui semblent jouer quelque peu sur les préférences des individus en matière de fiscalité sont leur niveau de diplôme (particulièrement le fait de détenir ou non un diplôme de l'enseignement supérieur), la catégorie socioprofessionnelle ainsi que des variables plus subjectives, concernant la façon dont ils considèrent leur situation actuelle et à venir au sein de la société française. D'une façon générale, les individus diplômés de l'enseignement supérieur, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont significativement plus favorables que les autres à un niveau de taxation plus élevé de l'ensemble des revenus. Ainsi, les individus diplômés de l'enseignement supérieur sont significativement plus favorables que les autres à un niveau de taxation plus élevé de l'ensemble des revenus (Graphique 15). L'effet du diplôme n'est cependant pas spécifique à la fiscalité des transmissions. De même, les cadres et professions intellectuelles supérieures constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus favorable à un niveau de taxation relativement élevé (Graphique 16). Ces professions présentent pourtant les salaires les plus élevés. Cela confirme ainsi l'impact de caractéristiques socioprofessionnelles et non uniquement économiques pour comprendre les préférences des ménages en matière de fiscalité. Les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont en revanche à la fois une des catégories socioprofessionnelles présentant d'importants flux de transmission²⁸ et des préférences pour les niveaux de taxation les plus faibles par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles, particulièrement en matière de taxation de l'immobilier, de donations et héritages (Graphique 22).

²⁶ Delalande N. et Spire A. (2010), *op. cit.*; Delalande N. (2011), *op. cit.*; Delalande N. (2012), « L'économie politique des réformes fiscales », *Revue de l'OFCE*, (3), p. 35-59 ; Hammar H., Jagers S. C. et Nordblom K. (2008), *op. cit.*

²⁷ Masson A. (2015), *op. cit.*

²⁸ Arrondel L., Masson A. et Garbinti B. (2014), *op. cit.*

Graphique 15 – Taxation des revenus sur une échelle de 1 à 10 selon le niveau de diplôme

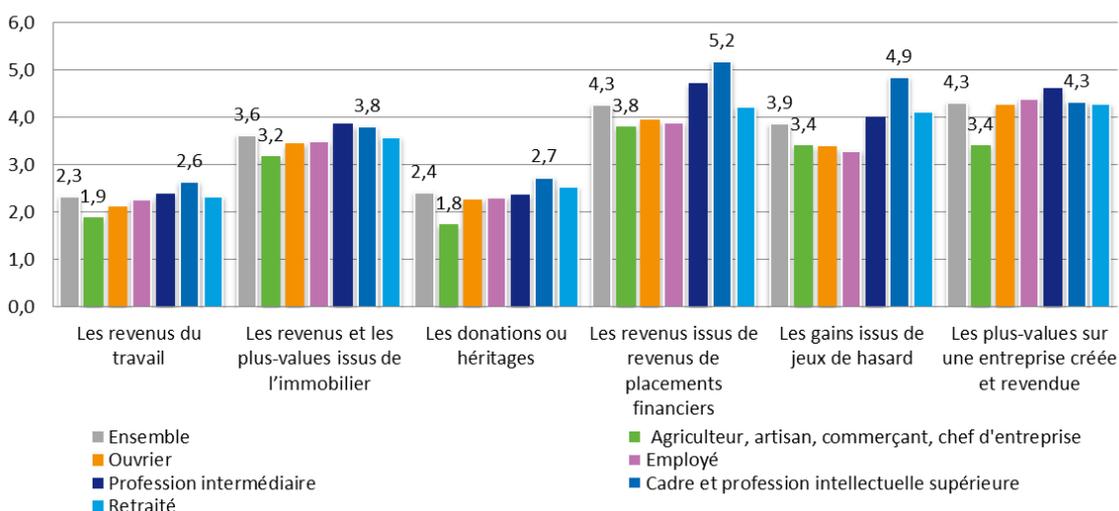


Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : nous présentons les notes moyennes données par l'ensemble des personnes interrogées, y compris les individus ayant donné la même note pour tous les revenus et richesses.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 16 – Taxation des revenus sur une échelle de 1 à 10 selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : nous présentons les notes moyennes données par l'ensemble des personnes interrogées, y compris les individus ayant donné la même note pour tous les revenus et richesses.

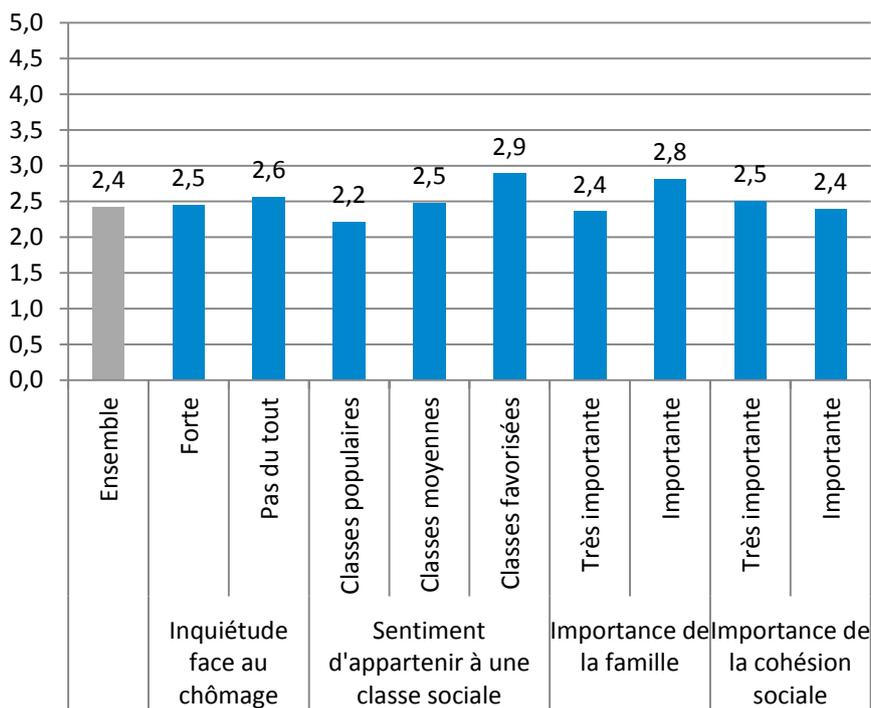
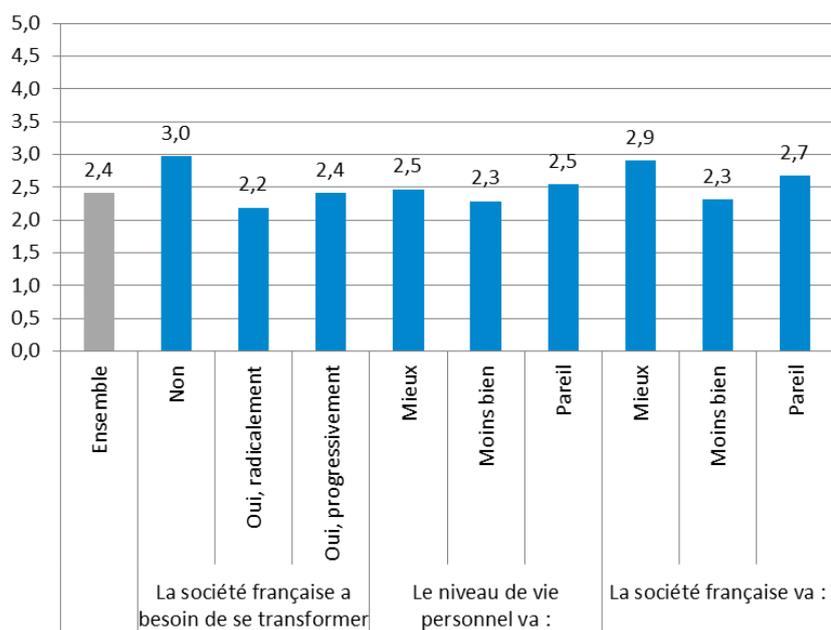
Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Enfin, les préférences des ménages se révèlent particulièrement corrélées avec leurs réponses à des questions plus subjectives (Graphique 22). L'importance accordée à la famille a un effet particulièrement notable. Plus un individu déclare accorder de l'importance à sa famille, plus il est opposé à une taxation élevée des donations et héritages, même si son revenu et ses chances d'hériter ou de transmettre semblent faibles. Pour autant, cet indicateur doit être utilisé avec précaution étant donné qu'une large majorité des ménages déclare accorder une grande importance à sa famille. Plus discriminant peut-être, l'appréciation des individus sur leur propre situation conduit à des attitudes différentes en matière de taxation. Ainsi, les individus déclarant avoir le sentiment d'appartenir aux classes favorisées acceptent des niveaux de taxation des transmissions 1,3 fois plus élevés, contrairement aux individus ayant le sentiment d'appartenir aux classes moyennes et surtout aux individus déclarant avoir le sentiment d'appartenir aux classes populaires, très majoritairement opposés à un niveau de taxation élevé.

Ces déterminants ne jouent pas uniquement sur le niveau de taxation souhaité pour les transmissions²⁹. Cependant, ils n'affectent pas les mêmes revenus. Ainsi, les personnes qui considèrent que leur niveau de vie personnel va moins bien souhaitent moins taxer les transmissions et les revenus du travail que le reste de la population. En revanche, on n'observe pas de différence significative pour les autres revenus. Quant aux personnes considérant que la société française a radicalement besoin de se transformer, elles souhaitent significativement moins imposer les transmissions et les gains issus de jeux de hasard. De même, les individus qui déclarent appartenir aux classes populaires souhaitent significativement moins imposer les transmissions, le travail et les jeux. La classe sociale à laquelle les individus déclarent appartenir ne semble en revanche pas être significativement corrélée à leur préférence en matière de taxation des revenus et plus-values issus de l'immobilier ou des revenus issus de placements financiers. Enfin, plus les individus déclarent un fort sentiment d'appartenance à leur famille, moins ils sont favorables à une taxation élevée de l'immobilier et des transmissions. Cet attachement à la famille ne semble en revanche pas avoir d'effet significatif sur les préférences de taxation des autres revenus.

²⁹ Voir annexe.

Graphique 17 – Taxation des donations et héritages sur une échelle de 1 à 10 et variables subjectives



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : nous présentons les notes moyennes données par l'ensemble des personnes interrogées, y compris les individus ayant donné la même note pour tous les revenus et richesses.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

3. Une adhésion relative aux modalités actuelles de taxation, une appétence modérée pour leur évolution

3.1. Une adhésion aux modalités actuelles de différenciation de la taxation du patrimoine

Malgré l'impopularité de la fiscalité des transmissions, on observe une relative adhésion des Français aux modalités actuelles de cette taxation, dont le barème est différent selon les liens de parenté et le type d'actif transmis.

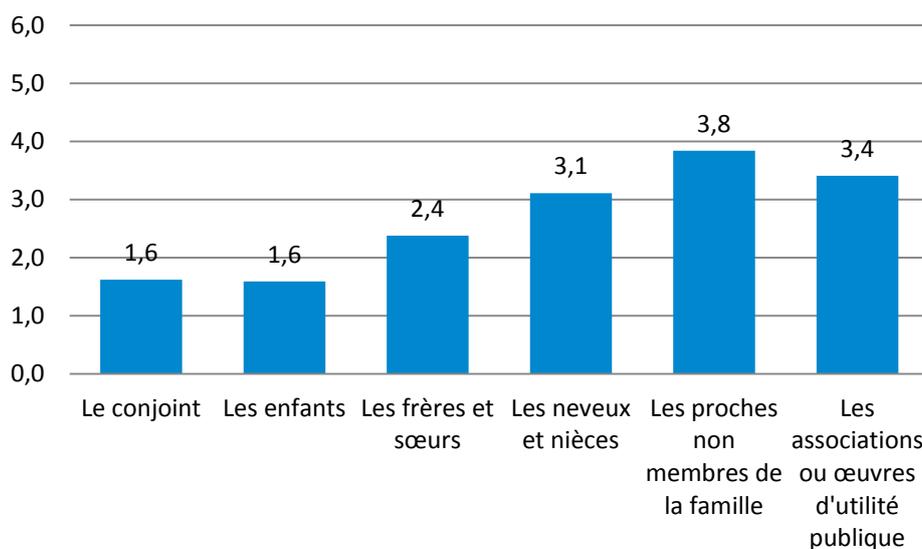
Ainsi, lorsqu'on les interroge sur la façon dont ils souhaiteraient différencier le barème selon les liens de parenté, les Français reproduisent à peu près la logique du système actuel, avec deux exceptions cependant. D'une part, ils jugent que les transmissions entre conjoints et en direction des enfants devraient être taxées au même niveau. Ils proposent en moyenne le même niveau de taxation (1,6) (Graphique 18). Ils estiment que le niveau de taxation pour les transmissions aux associations ou œuvres d'utilité publique devrait être parmi les plus élevés (presque au niveau des transmissions à des proches non membres de la famille), alors même que celles-ci sont aujourd'hui exonérées d'impôt. Ainsi, le niveau de taxation proposé par les personnes interrogées (3,4) est deux fois plus élevé que pour les transmissions au conjoint ou aux enfants, 1,4 fois plus élevé que pour les transmissions aux frères et sœurs et à peine plus faible que pour les transmissions aux proches non membres de la famille (3,4 contre 3,8). Une part non négligeable de la population – 18 % – a cependant proposé le même niveau de taxation quel que soit le lien de parenté. Parmi eux, 87 % ont choisi le niveau le plus faible possible sur l'échelle de 1 à 10.

Les préférences varient différemment selon le revenu (Graphique 19) et la décennie de naissance (Graphique 20). Les ménages les plus aisés semblent cependant plus enclins à augmenter la fiscalité des transmissions pour les personnes les moins proches. Quel que soit le quintile de revenu, les personnes interrogées proposent des niveaux de taxation semblables pour les transmissions au conjoint et aux enfants. En revanche, les 20 % des ménages les plus aisés proposent un niveau de taxation 1,3 fois plus élevés que les 20 % des ménages les moins aisés pour les transmissions aux proches non membres de la famille et 1,2 fois plus élevé pour les transmissions aux neveux et nièces (Graphique 19). Les jeunes générations semblent par ailleurs moins adhérer au principe de différenciation selon le lien de parenté que les générations plus anciennes. Alors que les individus nés dans les années 1940 souhaitent trois fois plus imposer les transmissions aux proches non membres de la famille qu'au conjoint, cet écart n'est que de 1,8 pour les personnes nées dans les années 1990. Surtout, les plus jeunes générations semblent privilégier les transmissions aux enfants plutôt qu'au conjoint. En effet, les personnes nées dans les années 1970 proposent le même niveau de taxation et celles nées à partir des années 1980 proposent même un niveau de taxation moins élevé pour les enfants (Graphique 20).

Si la connaissance de la fiscalité des patrimoines n'a pas d'impacts fortement significatifs, on observe cependant certains résultats plutôt contre-intuitifs. En effet, plus les personnes interrogées surestiment le niveau de taxation des transmissions entre conjoints, plus elles semblent prêtes à accepter un niveau élevé de taxation des transmissions entre conjoints et

aux enfants (Graphique 21). Ainsi, les 25 % des personnes ayant proposé la plus forte estimation du taux de taxation actuel entre conjoints proposent, sur une échelle de 1 à 10, des niveaux de taxation de transmission 3 fois plus élevés entre conjoints et 1,8 fois plus élevés aux enfants que 25 % des personnes ayant proposé les plus faibles estimations. Les différentes représentations de la richesse n'ont pas non plus beaucoup d'impact sur les préférences fiscales concernant les liens de parenté (Graphique 22), à l'exception des transmissions entre conjoints : les personnes proposant les plus faibles seuils à partir desquels un ménage peut être considéré comme riche en patrimoine proposent des niveaux de taxation de transmissions entre conjoints relativement plus élevés.

Graphique 18 – Taxation des héritages et donations par liens de parenté



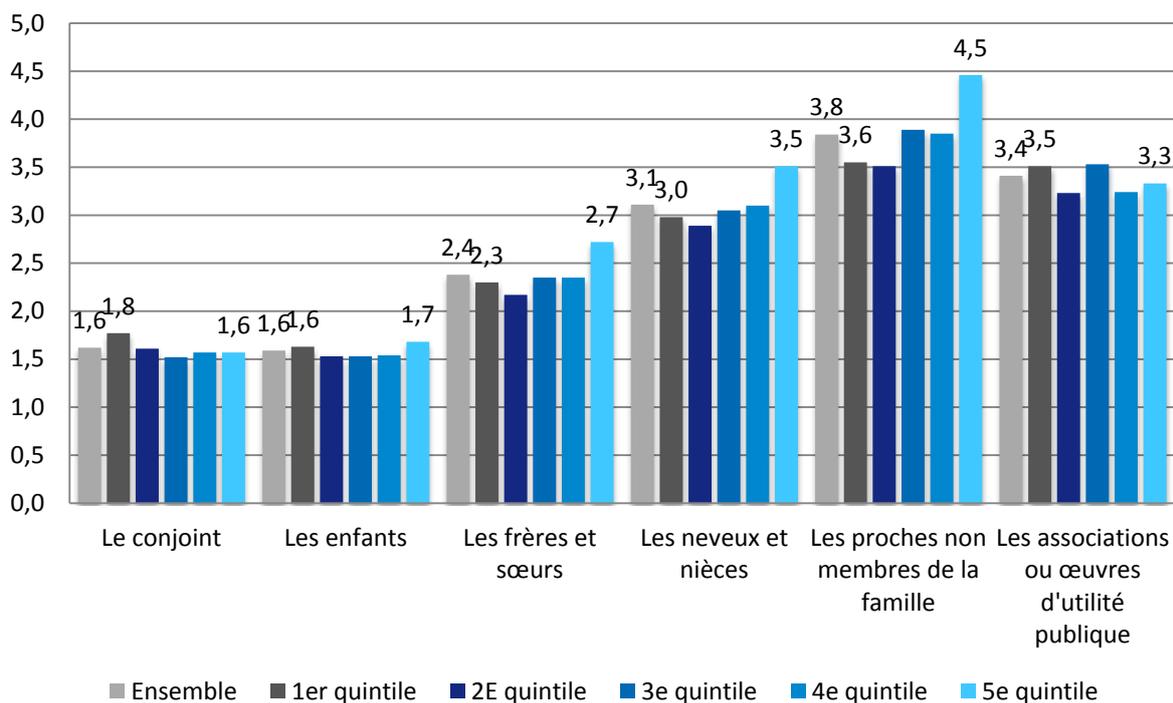
Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : toutes les personnes interrogées lors de l'enquête ont répondu à ces questions mais 366 personnes ont proposé le même niveau de taxation pour tous les revenus et richesses. Elles représentent 18 % de l'échantillon.

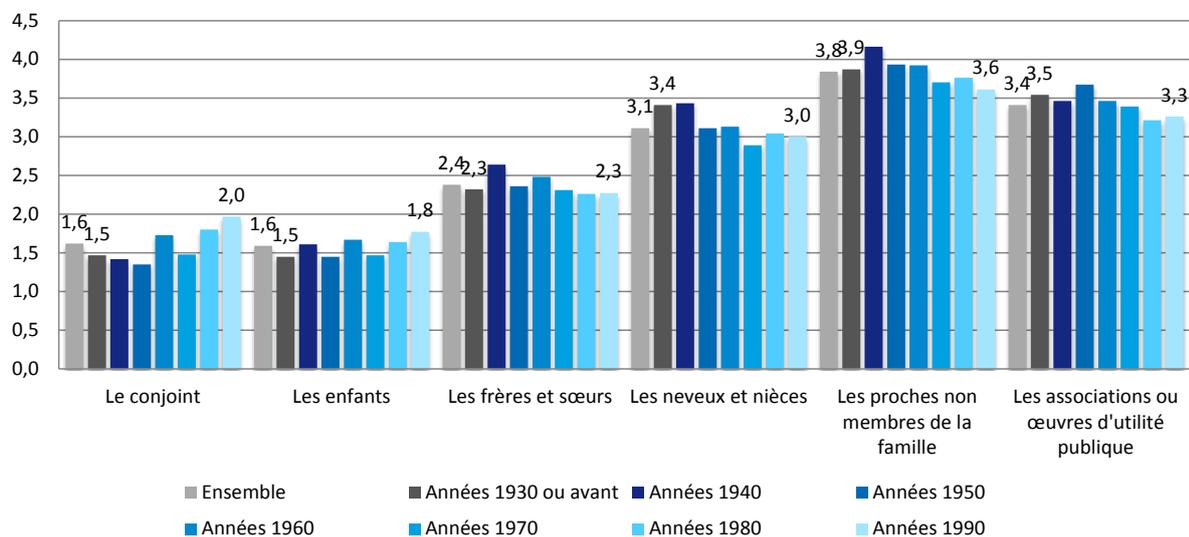
Si on exclut de l'échantillon les individus ayant donné le même niveau de taxation pour tous les revenus et richesses, le niveau moyen proposé est légèrement supérieur, de + 0,1 à + 0,3. La majorité (87 %) des individus ayant proposé le même niveau de taxation pour tous les revenus et richesses ont choisi un taux de taxation égal à 1 sur l'échelle proposée de 1 à 10.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

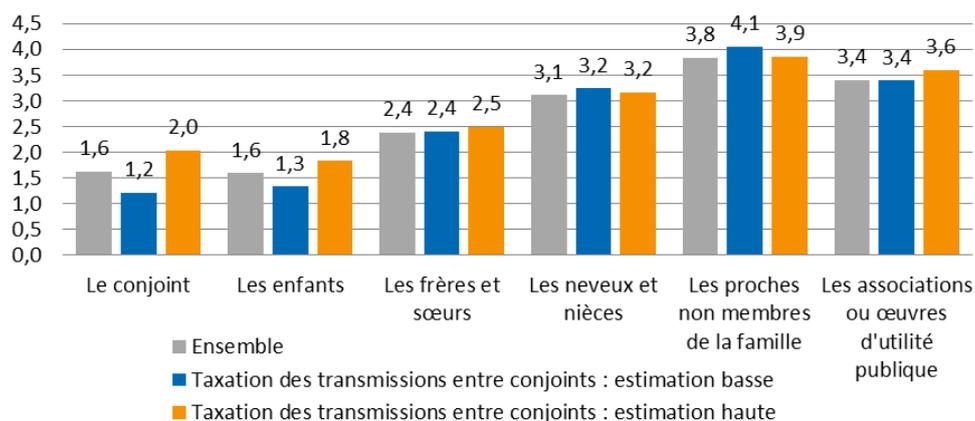
Graphique 19 – Taxation des héritages et donations par liens de parenté et niveau de revenu



Graphique 20 – Taxation des héritages et donations par liens de parenté et décennie de naissance



Graphique 21 – Taxation des héritages et donations par liens de parenté et selon les estimations de la taxation des transmissions entre conjoints



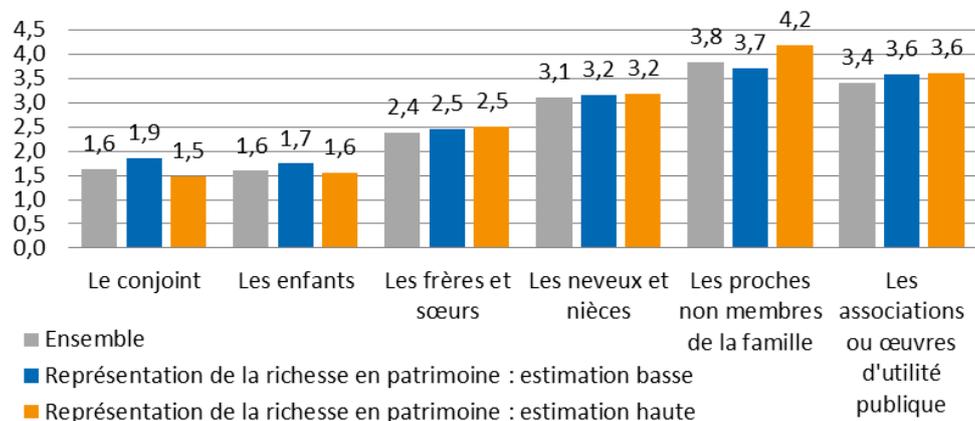
Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : « Estimation basse » correspond aux 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus faible. « Estimation haute » correspond aux 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus élevée.

Lecture : les 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus faible du taux de taxation des transmissions entre conjoints proposent en moyenne sur une échelle de 1 à 10 de taxer les transmissions entre conjoints à un niveau de 1,2. Les 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus élevée du taux de taxation des transmissions entre conjoints proposent en moyenne sur une échelle de 1 à 10 de taxer les donations et héritages à un niveau de 2,0.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 22 – Taxation des héritages et donations par liens de parenté et selon les représentations de la richesse en patrimoine



Champ : population française de 18 ans et plus.

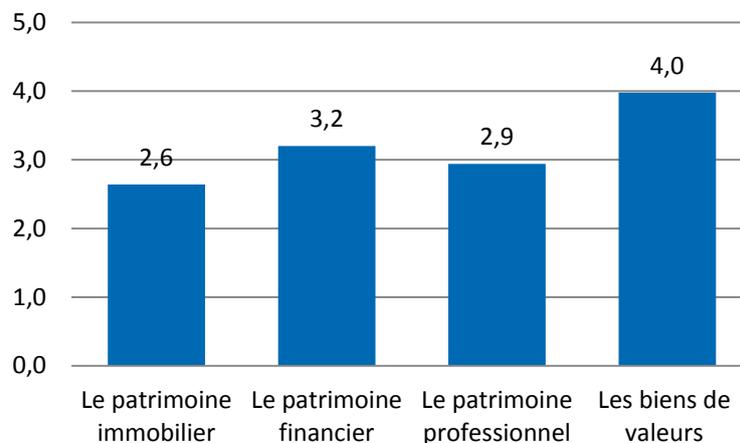
Note : « Estimation basse » correspond aux 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus faible. « Estimation haute » correspond aux 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus élevée.

Lecture : les 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus faible du taux de taxation des transmissions entre conjoints proposent en moyenne sur une échelle de 1 à 10 de taxer les transmissions entre conjoints à un niveau de 1,9. Les 25 % des ménages ayant proposé l'estimation la plus élevée du taux de taxation des transmissions entre conjoints proposent en moyenne sur une échelle de 1 à 10 de taxer les donations et héritages à un niveau de 1,5.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Différenciée selon les liens de parenté, la fiscalité des transmissions s'applique aussi différemment selon le type de patrimoine transmis. De nombreux dispositifs d'exonération sur certains actifs ou taxation spécifique existent³⁰ : transmission d'entreprise sous certaines conditions, assurances-vie, œuvres d'art, etc. Or on observe bien une adhésion relative à une taxation différenciée selon le type de patrimoine (Graphique 22). Mais les préférences des Français ne correspondent pas tout à fait aux exonérations existantes. Alors qu'une partie des biens de valeur et du patrimoine financier peut être exonérée d'impôt sur les transmissions, les personnes interrogées souhaitent imposer les biens de valeur 1,5 fois plus que le patrimoine immobilier et 1,2 fois plus que le patrimoine financier. En revanche, le revenu, l'âge, la connaissance de la fiscalité ou encore la représentation de la richesse ne modifient pas significativement ce type de préférences.

Graphique 23 – Taxation des héritages par type de patrimoine



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : toutes les personnes interrogées lors de l'enquête ont répondu à ces questions mais 532 personnes ont proposé le même niveau de taxation pour tous les revenus et richesses. Elles représentent 27 % de l'échantillon.

Si on exclut de l'échantillon les individus ayant donné le même niveau de taxation pour tous les revenus et richesses, le niveau moyen proposé est légèrement supérieur, de + 0,1 à + 0,3. La majorité (74 %) des individus ayant proposé le même niveau de taxation pour tous les revenus et richesses ont choisi un taux de taxation égal à 1 sur l'échelle proposée de 1 à 10.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

3.2. Une appétence modérée pour faire évoluer les principes de la fiscalité des transmissions

Même à niveau de prélèvement constant, plusieurs réformes de la fiscalité des transmissions sont envisageables.

Face à l'augmentation des inégalités entre générations, le retour à une différenciation de la fiscalité entre donations et héritages, et une prise en compte de l'âge du donataire ou de

³⁰ Dherbécourt C. (2017), *op. cit.*

l'héritier inciteraient les donateurs à transmettre leur patrimoine plus tôt, à des générations plus jeunes, de façon à réduire les inégalités de patrimoine entre générations. Les donations ne réduisent pas les inégalités entre individus d'une même génération et font même au contraire figure de « bien de luxe »³¹. En revanche, en France, elles tendent à favoriser l'investissement et l'accès à la propriété des plus jeunes générations³². Or les donations ont fortement diminué depuis le début des années 2000 (avec cependant un pic à la hausse en 2012) et les dispositifs fiscaux d'incitation aux donations sont bien moins importants qu'auparavant.

Deux questions sur les donations et sur l'âge des héritiers et donataires ont donc été posées dans cette enquête afin de connaître l'opinion des Français sur la réorganisation possible de l'architecture de la fiscalité des transmissions. D'après les réponses obtenues, une petite majorité relative se dégage en faveur d'une moindre taxation des donations par rapport aux héritages, et une majorité souhaite une fiscalité moins élevée pour les héritiers plus jeunes.

Concernant la mise en œuvre d'une fiscalité plus différenciée entre donations et héritages, les personnes interrogées ne manifestent donc pas de fortes préférences pour les incitations aux donations. Elles sont certes 2,5 fois plus nombreuses à privilégier les donations par rapport aux héritages : 42 % considèrent que la fiscalité des transmissions devrait être plus faible pour les donations pour aider les jeunes à démarrer plus facilement dans la vie ; 17 % considèrent que cette fiscalité devrait être plus faible pour les héritages pour que les personnes âgées conservent l'intégralité de leurs biens le plus longtemps possible. Mais 38 % estiment que la fiscalité des donations et héritages devrait être la même, sans considération d'âge (Graphique 24). Ces réponses ne varient pas significativement selon le niveau de revenu (Graphique 25). En revanche, les près de la moitié des diplômés de l'enseignement supérieur sont favorables à une taxation des transmissions plus faible pour les donations (46%) (Graphique 26).

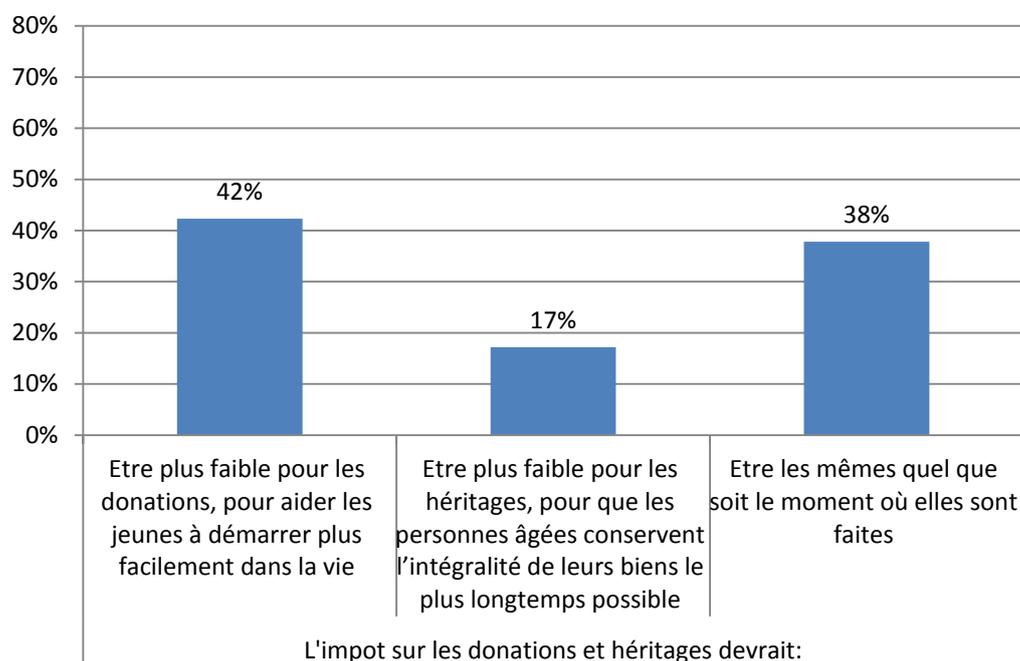
Une majorité de Français souhaite cependant une fiscalité moins élevée pour les héritiers plus jeunes. Ainsi, 60 % considèrent que plus l'héritier est jeune, plus le taux d'imposition devrait être faible (Graphique 27). Les personnes âgées sont même les plus favorables à la prise en compte de l'âge de l'héritier par la fiscalité des transmissions (Graphique 28).

³¹ Masson A. (2015), *op. cit.* ; Arrondel L. et Masson A. (2013), *op. cit.*

³² Arrondel L., Garbinti B. et Masson A. (2015), *op. cit.* ; Garbinti B. (2014), *op. cit.* L'« effet Carnégie » selon lequel les transmissions reçues entraînent une augmentation de la consommation courante et une baisse de l'offre de travail n'est pas observé sur les données françaises les plus récentes. Cet effet a en revanche été observé dans plusieurs travaux sur données américaines. Cet « effet Carnégie » remet en cause l'idée selon laquelle les donations, en levant les contraintes de crédit et en apportant des fonds pour mener des projets d'investissement, seraient mécaniquement efficaces économiquement. L'expression « effet Carnégie » fait référence à Andrew Carnegie, industriel et grand philanthrope. Dans son *Évangile de la richesse* (1889) il considérait « qu'il vaudrait mieux pour la race humaine que les millions des riches soient jetés à la mer au lieu qu'ils encouragent les fainéants, les ivrognes et les bons à rien » ; voir Accardo J., Arrondel L. et Lamarche P. (2014), « Introduction: Patrimoine et comportements d'épargne, les apports de l'enquête Patrimoine 2010 », *Économie et statistique*, 472(1), p. 5-20.

Une troisième question sur la prise en compte de l'ensemble des sommes déjà reçues par donation ou héritage lorsque l'on bénéficie d'une nouvelle transmission a également été posée. Cette mesure permettrait une plus grande équité, puisque dans le système actuel, le taux d'imposition d'une somme totale reçue peut différer selon que cette somme est perçue d'un seul donateur ou de plusieurs. 40 % des personnes interrogées sont favorable à une telle option, soit un soutien non négligeable, même s'il reste minoritaire (Graphique 25). Cette opinion ne varie pas significativement avec le niveau de revenu ou la connaissance de la fiscalité des transmissions (Graphique 26). En revanche, cette opinion est quasiment majoritaire parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (47 %) (Graphique 28).

Graphique 24 – Dans l'idéal, l'impôt sur les donations et les héritages devrait plutôt...



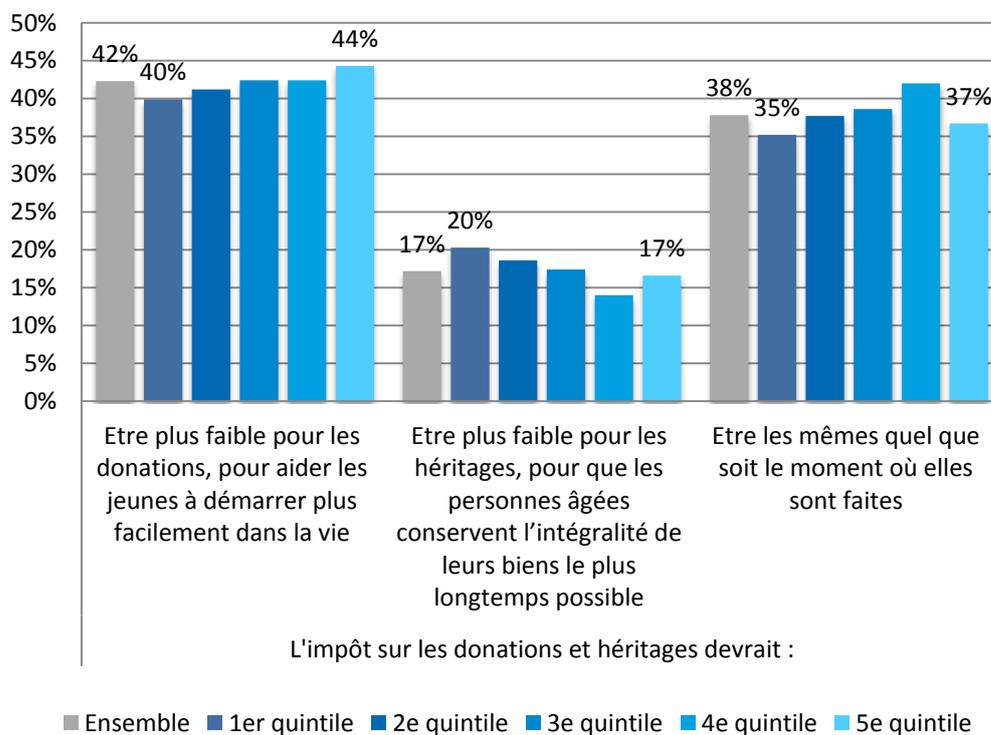
Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on présente les résultats sur l'ensemble de l'échantillon. Pour cette question, 52 individus n'ont pas répondu soit 3 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 25 – Dans l'idéal, l'impôt sur les donations et les héritages devrait plutôt...

Préférences selon le niveau de revenu



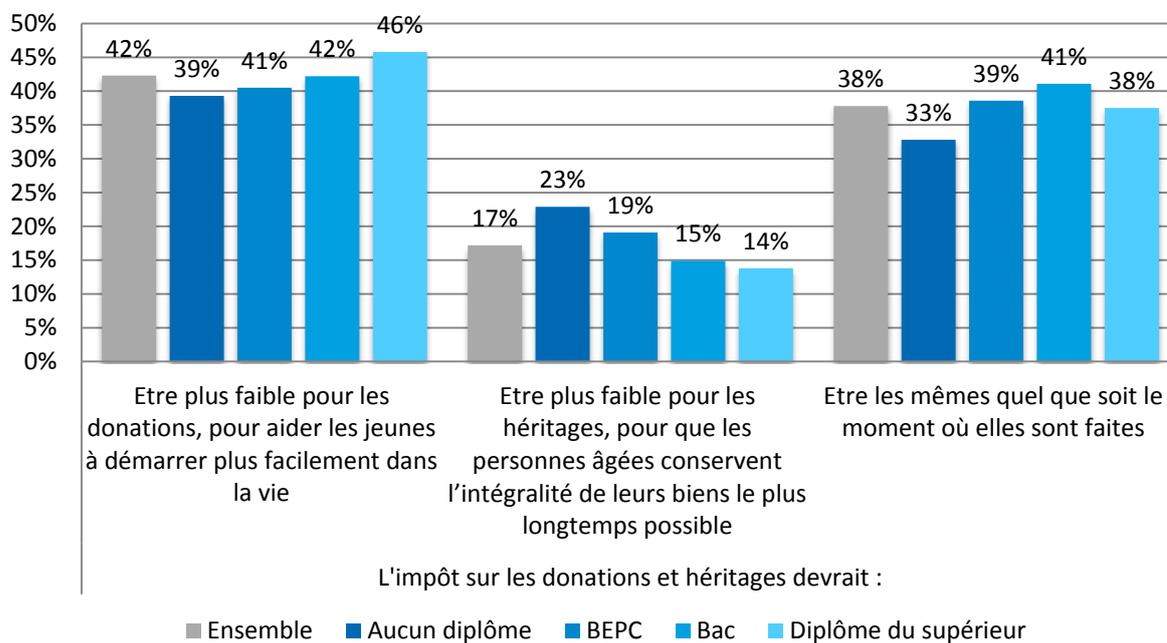
Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on présente les résultats sur l'ensemble de l'échantillon. Pour cette question, 52 individus n'ont pas répondu soit 3 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 26 – Dans l'idéal, l'impôt sur les donations et les héritages devrait plutôt...

Préférences selon le niveau d'éducation

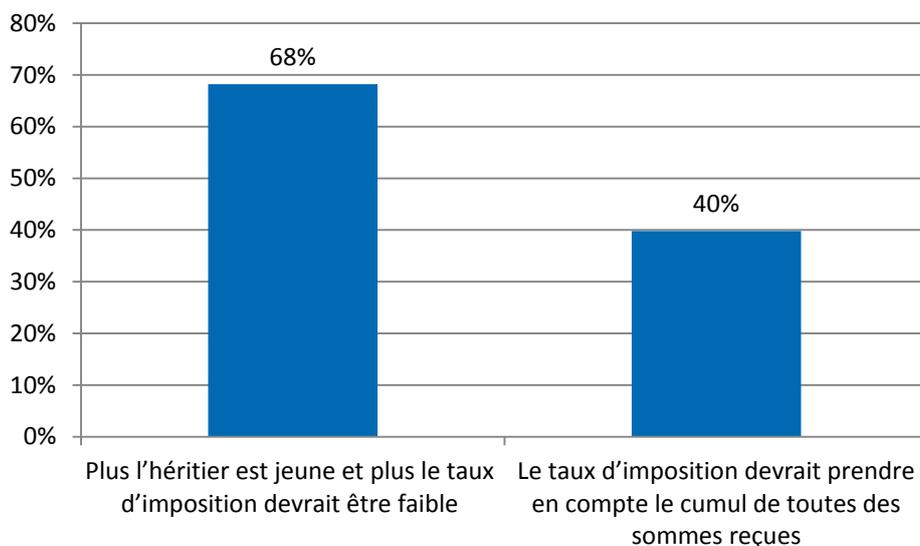


Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : on présente les résultats sur l'ensemble de l'échantillon. Pour cette question, 52 individus n'ont pas répondu soit 3 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 27 – Prise en compte de l'âge et des montants transmis par la taxation des donations et héritages



Champ : population française de 18 ans et plus.

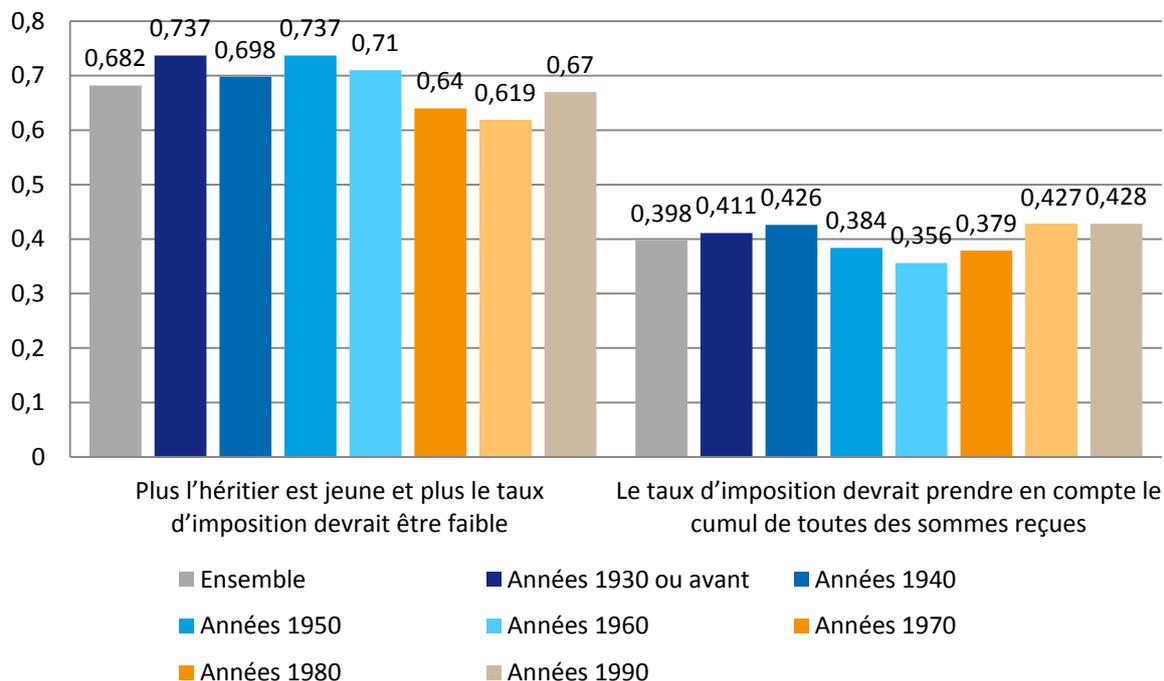
Note : actuellement, les impôts sur les donations et les héritages ne tiennent compte ni de l'âge de la personne qui hérite ni des montants déjà précédemment perçus. Voici quelques principes qui pourraient être utilisés pour calculer les impôts sur les héritages et les donations. Pourriez-vous me dire si vous êtes d'accord avec les propositions suivantes :

1. Plus l'héritier est jeune et plus le taux d'imposition devrait être faible
2. Le taux d'imposition devrait prendre en compte le cumul de toutes des sommes reçues au cours de la vie, lors de précédents héritages ou transmissions. Plus ces sommes sont importantes et plus le taux d'imposition devrait être élevé.

Pour la première proposition, 44 individus n'ont pas répondu soit 2 % de l'échantillon. Pour la seconde proposition, 66 individus n'ont pas répondu soit 3 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 28 – Prise en compte de l’âge et des montants transmis par la taxation des donations et héritages – Préférences selon la décennie de naissance



Champ : population française de 18 ans et plus.

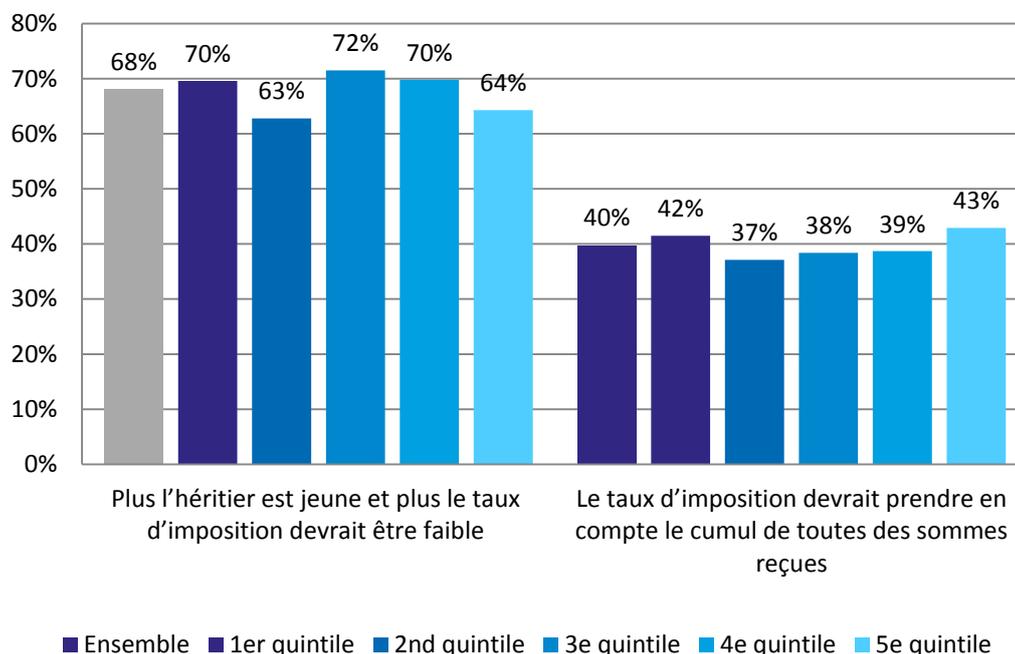
Note : actuellement, les impôts sur les donations et les héritages ne tiennent compte ni de l'âge de la personne qui hérite ni des montants déjà précédemment perçus. Voici quelques principes qui pourraient être utilisés pour calculer les impôts sur les héritages et les donations. Pourriez-vous me dire si vous êtes d'accord avec les propositions suivantes :

1. Plus l'héritier est jeune et plus le taux d'imposition devrait être faible
2. Le taux d'imposition devrait prendre en compte le cumul de toutes des sommes reçues au cours de la vie, lors de précédents héritages ou transmissions. Plus ces sommes sont importantes et plus le taux d'imposition devrait être élevé.

Pour la première proposition, 44 individus n'ont pas répondu soit 2 % de l'échantillon. Pour la seconde proposition, 66 individus n'ont pas répondu soit 3 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 29 – Prise en compte de l’âge et des montants transmis par la taxation des donations et héritages – Préférences selon le niveau de revenu



Champ : population française de 18 ans et plus.

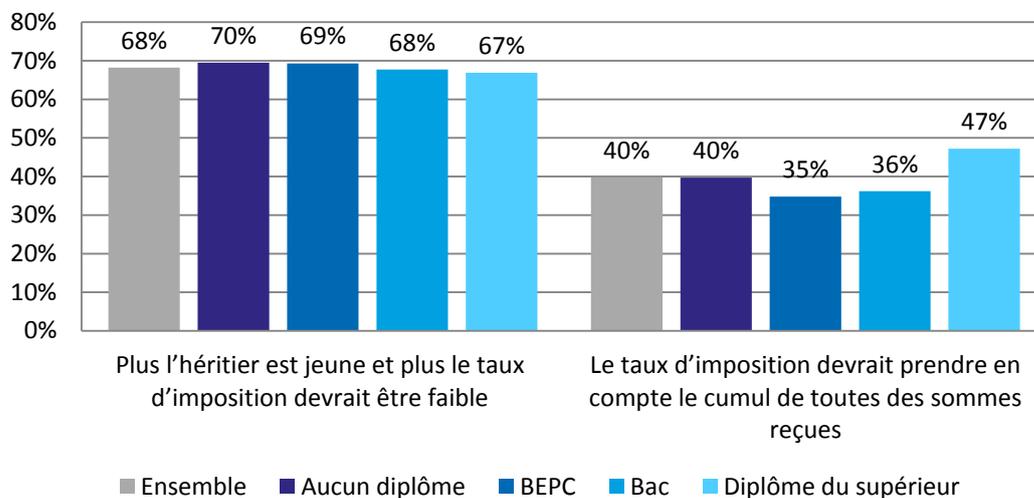
Note : actuellement, les impôts sur les donations et les héritages ne tiennent compte ni de l'âge de la personne qui hérite ni des montants déjà précédemment perçus. Voici quelques principes qui pourraient être utilisés pour calculer les impôts sur les héritages et les donations. Pourriez-vous me dire si vous êtes d'accord avec les propositions suivantes :

1. Plus l'héritier est jeune et plus le taux d'imposition devrait être faible
2. Le taux d'imposition devrait prendre en compte le cumul de toutes des sommes reçues au cours de la vie, lors de précédents héritages ou transmissions. Plus ces sommes sont importantes et plus le taux d'imposition devrait être élevé.

Pour la première proposition, 44 individus n'ont pas répondu soit 2 % de l'échantillon. Pour la seconde proposition, 66 individus n'ont pas répondu soit 3 % de l'échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Graphique 30 – Prise en compte de l’âge et des montants transmis par la taxation des donations et héritages – Préférences selon le niveau d’éducation



Champ : population française de 18 ans et plus.

Note : actuellement, les impôts sur les donations et les héritages ne tiennent compte ni de l’âge de la personne qui hérite ni des montants déjà précédemment perçus. Voici quelques principes qui pourraient être utilisés pour calculer les impôts sur les héritages et les donations. Pourriez-vous me dire si vous êtes d’accord avec les propositions suivantes :

1. Plus l’héritier est jeune et plus le taux d’imposition devrait être faible
2. Le taux d’imposition devrait prendre en compte le cumul de toutes des sommes reçues au cours de la vie, lors de précédents héritages ou transmissions. Plus ces sommes sont importantes et plus le taux d’imposition devrait être élevé.

Pour la première proposition, 44 individus n’ont pas répondu soit 2 % de l’échantillon. Pour la seconde proposition, 66 individus n’ont pas répondu soit 3 % de l’échantillon.

Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions

Conclusion

La transmission de patrimoine est encore une situation minoritaire et demeure étroitement liée au niveau de revenu. Pour autant, la fiscalité des transmissions se révèle impopulaire, méconnue et surestimée par la majorité de la population. Cela est particulièrement vrai chez les ménages les plus modestes et même chez les ménages ayant peu de chances de bénéficier d'une transmission ou de transmettre. Une meilleure connaissance de la fiscalité des transmissions ne modifie pas non plus significativement l'opinion des personnes interrogées. Quant à l'organisation même de la fiscalité des transmissions, les Français expriment une adhésion relative aux modalités actuelles de différenciation de la taxation du patrimoine et présentent surtout une faible appétence pour une évolution de ces modalités.

Ainsi, les opinions et préférences des Français en matière de fiscalité des transmissions conduisent à des conclusions souvent contraires à celles de l'analyse économique. Dans une économie avec une concurrence imparfaite sur les marchés de capitaux et des flux de transmission de patrimoine³³, la taxation des transmissions peut en effet être un des impôts les plus efficaces. Cet impôt est aussi historiquement un des meilleurs outils pour réduire les inégalités.

Pourtant, alors que l'héritage est un important facteur d'inégalités des chances et de reproduction intergénérationnelle des inégalités, les années 2010 marquées par une période de récession et une difficile reprise économique n'ont pas fondamentalement modifié les préférences des Français en matière de fiscalité du patrimoine. L'impopularité de la taxation des héritages a même fortement augmenté depuis la crise. Ainsi, les inégalités – ici de patrimoine – ne conduisent pas mécaniquement les ménages à privilégier des politiques redistributives qui permettraient de réduire ces inégalités³⁴. Au contraire, les inégalités de patrimoine apparaissent même mieux tolérées que toutes les autres inégalités³⁵. Surtout, en situation de crise et d'incertitude, la possibilité de transmettre du patrimoine au sein de sa

³³ Les hypothèses sur le fonctionnement des marchés des capitaux et l'existence de transmission de patrimoine modifient les conclusions des recherches théoriques consacrées à la taxation optimale du capital. Piketty et Saez (2012) rappellent ainsi que dans une économie caractérisée par des marchés de capitaux parfaitement concurrentiels, l'absence d'héritages comme dans le modèle d'Atkinson et Stiglitz (Atkinson *et al.*, 1976 ; Atkinson *et al.*, 1980) où la richesse résulte uniquement des sommes épargnées tout au long de la vie ou dans le modèle Chamley-Judd (Chamley, 1986) où les agents ont une vie infinie, ou des héritages parfaitement égaux (modèle de l'agent représentatif), l'absence de taxation du capital peut être une solution optimale. En revanche, avec imperfection des marchés de capitaux et forte concentration des transmissions de patrimoine, la taxation des transmissions est souhaitable.

³⁴ DUBET F. (2014), *La Préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*, Paris, Seuil/La République des idées.

³⁵ FORSÉ M. *et al.* (2017), « Pourquoi les inégalités de patrimoine sont-elles mieux tolérées que d'autres ? », *Document de travail* ; FORSÉ M. et GALLAND O. (dir.) (2011), *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*, Paris, Armand Colin ; FORSÉ M., GALLAND O., GUIBET LAFAYE C. et PARODI M. (2013), *L'Égalité, une passion française ?*, Paris, Armand Colin ; FORSÉ M. et PARODI M. (2015), « Les Français et la justice fiscale », *La Revue de l'OFCE*, Presses de Sciences Po, n° 137, p. 97-132 ; GALLAND O. (dir.) (2016), *La France des inégalités, Réalités et perceptions*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne.

famille semble faire figure de protection³⁶. Valeur refuge et d'investissement face au risque de dépendance ou encore aux incertitudes sur la capacité de l'État providence à protéger contre les risques futurs³⁷, la famille semble de plus en plus influencer les préférences et opinions des ménages. Plus un individu accorde de l'importance à sa famille, plus il souhaite une diminution de l'impôt sur les héritages. De même, les individus considérant que leur niveau de vie personnel ou que le niveau de vie de l'ensemble des Français se dégradent fortement ne présentent pas de préférences pour la redistribution plus élevées. Au contraire, ils considèrent plus souvent que l'impôt sur les héritages devrait diminuer. Si les préférences pour la redistribution s'avèrent bien fortement corrélées aux perceptions des individus sur leur situation personnelle et leurs perspectives de mobilité sociale³⁸, les individus considérant appartenir aux classes favorisées présentent l'aversion à la taxation des transmissions la plus faible. Ils considèrent en effet 2,5 fois plus souvent que la moyenne que « l'impôt sur l'héritage devrait augmenter car les héritages entretiennent les inégalités sociales ».

Ainsi, ni la situation économique ni les connaissances précises des individus sur la fiscalité des transmissions ne se révèlent déterminantes en matière de préférences fiscales. La catégorie socioprofessionnelle, le niveau général d'éducation ainsi que l'importance accordée à la famille et les appréciations subjectives des individus sur leur situation présente influencent bien plus fortement leurs opinions.

³⁶ Masson A. (2015), *op. cit.* ; Beckett (2010), « Are we still modern? Inheritance law and the broken promise of the enlightenment », *MPIfG Working Paper 10/7*.

³⁷ Croutte P., Lautié S. et Hoibian S. (2017), « L'opinion des Français sur les politiques familiales et sociales en 2016. L'enquête barométrique du Crédoc sur les aspirations et les conditions de vie », *Revue des politiques sociales et familiales*, n° 124, p. 94-104. D'après cet article, parmi les deux problèmes les préoccupant le plus, 16 % des répondants déclaraient en 1995 en premier ou second choix la prise en charge des personnes âgées dépendantes et 22 % le financement des retraites. Ils étaient deux fois plus nombreux (respectivement 30 % et 47 %) en 2015.

³⁸ Alesina A., Stantcheva S. et Teso E. (2017), « Intergenerational mobility and support for redistribution », *AER et NBER Working Paper 23027*.

Annexe

Comparaison enquêtes Patrimoine Insee 2014-2015 et enquête Crédoc 2017 sur la perception et les attentes d'héritage et de donation

Le questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions adossé à l'enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017 posait cinq questions aux individus sur les expériences et prévisions de transmissions de patrimoine :

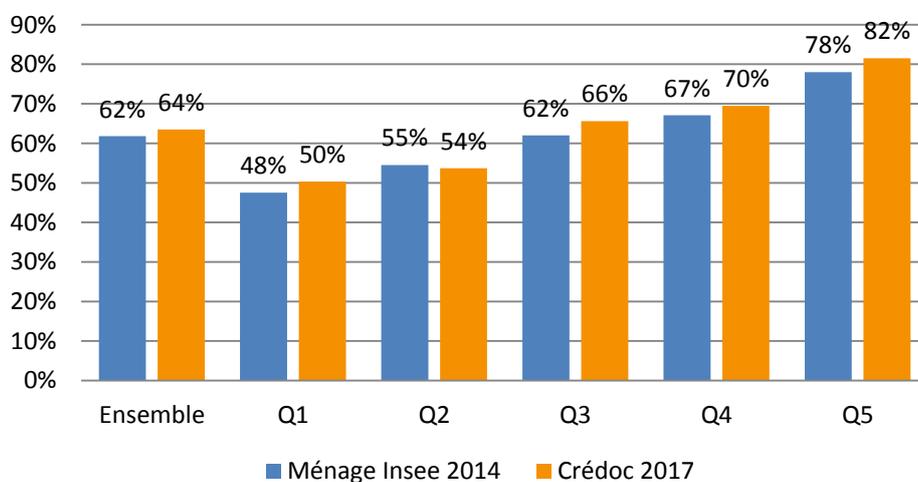
- Avoir déjà bénéficié d'une transmission :
 - Avec-vous déjà reçu, de manière déclarée, une donation d'un montant d'au moins 5 000 euros ?
 - Avez-vous déjà hérité d'un montant d'au moins 5 000 euros ?
- Penser bénéficier d'une transmission dans le futur :
 - Pensez-vous que dans le futur vous bénéficierez d'une donation d'un montant d'au moins 5 000 euros ?
 - Pensez-vous que dans le futur vous hériterez d'un montant d'au moins 5 000 euros ?
- Penser transmettre du patrimoine dans le futur
 - Pensez-vous que dans le futur vous transmettez un patrimoine (biens immobiliers ou financiers d'au moins 5 000 euros) à quelqu'un ?

Il n'existe pas à notre connaissance d'enquête interrogeant les ménages sur le patrimoine qu'ils espèrent transmettre dans le futur. En revanche, concernant le fait de bénéficier d'une transmission, nous pouvons comparer les réponses obtenues avec les données de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Depuis l'enquête Patrimoine 2014-2015, l'Insee interroge les ménages sur les transmissions dont ils pensent bénéficier dans le futur. La question sur les transmissions dont ils auraient déjà bénéficié sont plus anciennes.

L'enquête Patrimoine de l'Insee et l'enquête Crédoc/France Stratégie présentent d'importantes différences (nombre d'observations bien plus important dans l'enquête Patrimoine, population en moyenne plus âgée, informations totalement déclaratives dans l'enquête Crédoc, etc.). De plus, les résultats de l'enquête Patrimoine de l'Insee sont généralement présentés à l'échelle des ménages, même s'il existe aussi une table individus avec des questions sur les transmissions.

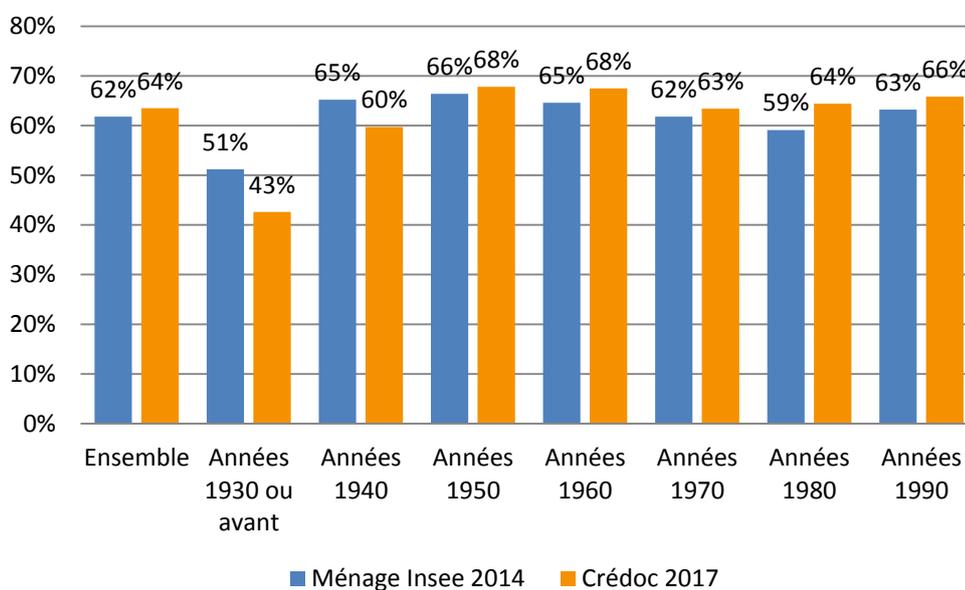
Pour autant, nous présentons ci-dessous une comparaison de nos résultats avec ceux de l'enquête Patrimoine 2014-2015 à l'échelle des ménages. Étant donné les conditions d'enquête, les différences de dates et différences d'échantillons, nous ne retrouvons pas exactement les mêmes résultats. Les ordres de grandeur sont cependant comparables.

Graphique A1 – Comparaison Enquête Patrimoine 2014 et enquête Crédoc 2017 – Avoir déjà bénéficié et/ou penser bénéficier d'une transmission dans le futur selon le niveau de revenu du foyer



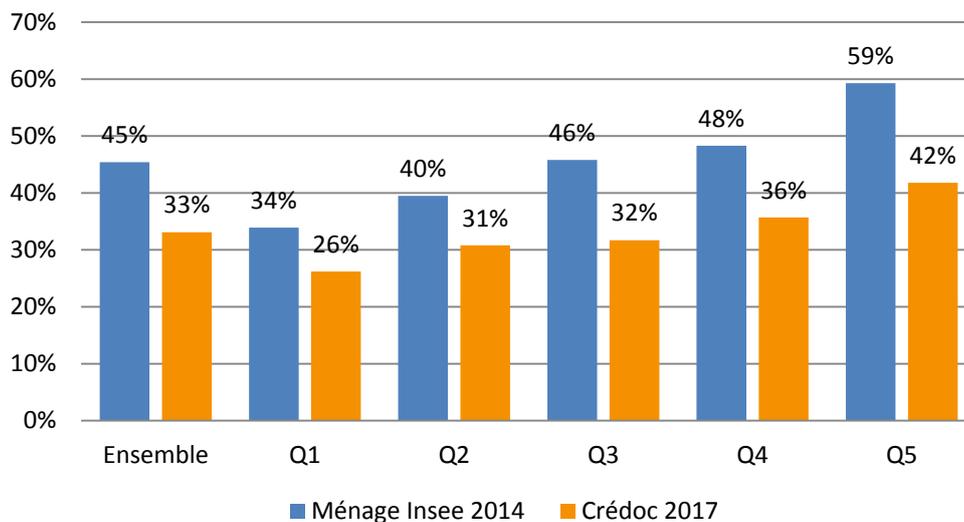
Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions et enquête Patrimoine Insee 2014 (ménages)

Graphique A2 – Comparaison Enquête Patrimoine 2014 et enquête Crédoc 2017 – Avoir déjà bénéficié et/ou penser bénéficier d'une transmission dans le futur selon la décennie de naissance



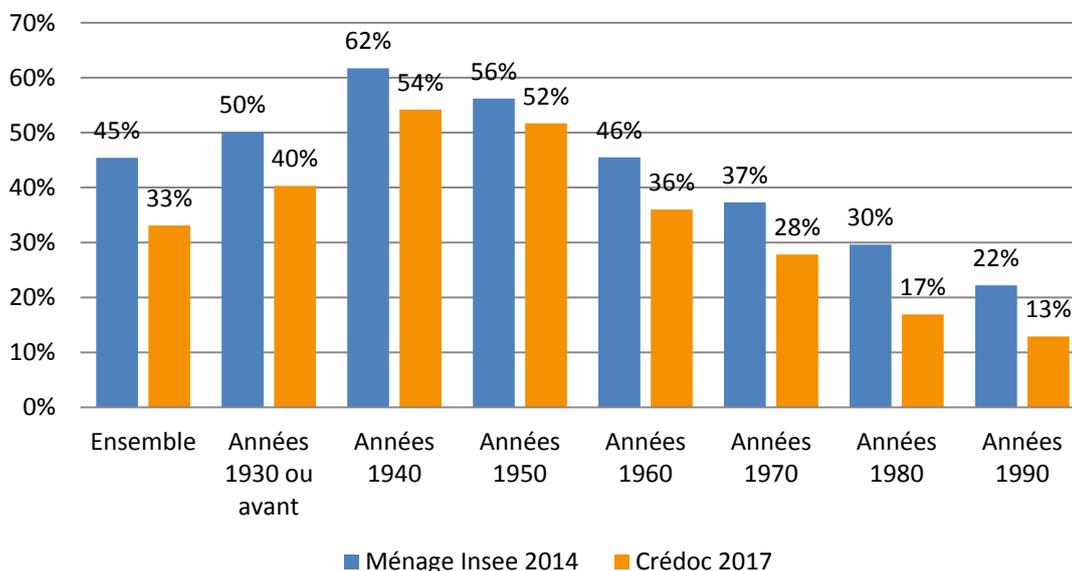
Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions et enquête Patrimoine Insee 2014 (ménages)

Graphique A3 – Comparaison enquête Patrimoine 2014 et enquête Crédoc 2017 – Avoir déjà bénéficié d’une transmission dans le futur selon le niveau de revenu du foyer



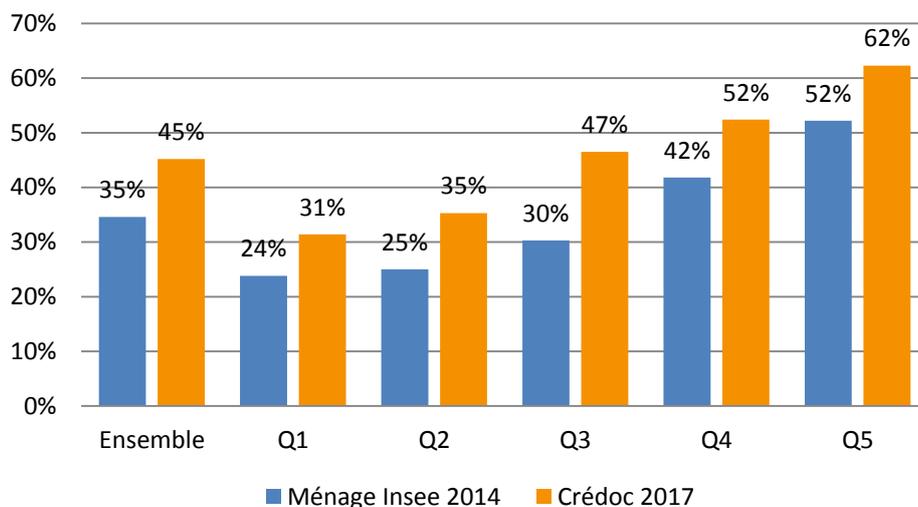
Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions et enquête Patrimoine Insee 2014 (ménages)

Graphique A4 – Comparaison enquête Patrimoine 2014 et enquête Crédoc 2017 – Avoir déjà bénéficié d’une transmission dans le futur selon la décennie de naissance



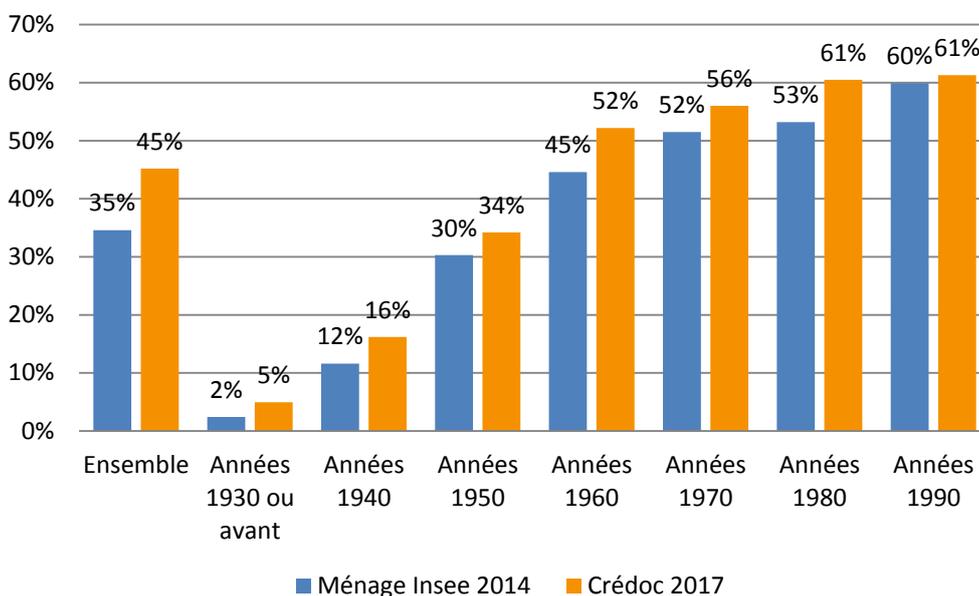
Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions et enquête Patrimoine Insee 2014 (ménages)

Graphique A5 – Comparaison enquête Patrimoine 2014 et enquête Crédoc 2017 – Penser bénéficier d’une transmission dans le futur selon le niveau de revenu du foyer



Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions et enquête Patrimoine Insee 2014 (ménages)

Graphique A6 – Comparaison enquête Patrimoine 2014 et enquête Crédoc 2017 – Penser bénéficier d’une transmission dans le futur selon la décennie de naissance



Source : enquête Crédoc « Conditions de vie et aspirations des Français » été 2017, questionnaire France Stratégie sur la fiscalité des transmissions et enquête Patrimoine Insee 2014 (ménages)

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)



FRANCE STRATÉGIE

France Stratégie, laboratoire d'idées public, a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de sept organismes aux compétences spécialisées.